

Projet Educatif De Territoire Du Pays de Fontainebleau 2025-2028

EDITORIAL	3
PILOTAGE ET COORDINATION DU PEDT	4
La présentation du Pays de Fontainebleau	4
La gouvernance du PEDT	5
Membres du comité de pilotage	6
Périmètre et Public du PEDT	7
1.LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	9
1.1 Les situations socio-économiques	9
Le territoire reste très familial	11
Une majorité de familles sans enfant et un taux de natalité qui diminue	12
Une population plutôt diplômée avec une tendance à la hausse	12
Une médiane du revenu disponible élevée	13
1.2 La Scolarisation des enfants et des jeunes	14
Des effectifs en primaire en augmentation	15
1.3 Les projets portés par la Communauté d'agglomération	16
De nombreux projets portés par la Communauté d'Agglomération et un service dédié	16
Un projet de territoire qui intègre la question de la jeunesse	17
Une ambition forte pour l'enfance inscrite dans la CTG 2021-2025	18
1.4 Des actions à destination des parents sur le Pays de Fontainebleau	19
Un soutien à la parentalité qui va se développer dans le cadre de la CTG	19
1.5 Un service intercommunal à destination des enfants - Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)	19
Des accueils collectifs de mineurs structurés et ouverts à tous	19
Des intentions éducatives des ACM centrées sur la citoyenneté, la santé/sport, la culture et l'environnement	21
1.6 Les actions des communes à destination des enfants - Les Accueils Périscolaires	21
Des objectifs éducatifs des projets d'école nombreux et variés, mais encore peu développés pour le périscolaire	21
Des accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire	22
Des activités variées, de l'aide aux devoirs aux activités artistiques	23
Un taux d'encadrement suffisant et peu de besoins en formation exprimés	23
Des taux de fréquentation du périscolaire plutôt faibles, mais qui varient en fonction des communes, des temps et de l'âge des enfants.	25
2.LA MISE EN PERSPECTIVE	27
3.LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT	28
4.LE PLAN MERCREDI	31
Le Bilan 2022 / 2025	31
Les volontés du Plan Mercredi 2025 / 2028	36
5.L'EVALUATION DU PEDT/PLAN MERCREDI	40
5.1 Sens de l'évaluation : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »	40
5.2 Méthodologie	40
5.3 Référentiel	40
6.SIGNATURE	42
7.LISTE DES ANNEXES	42
7.ANNEXES	43
7.1 Annexe 1	43
7.2 Annexe 2	45
7.3 Annexe 3 : Fiches actions	47

EDITORIAL

Le PEdT-Plan Mercredi vise à construire une plus grande complémentarité des temps éducatifs, tout en respectant les compétences de chacun. Signé pour une durée de trois ans avec le Préfet, l'Inspection Académique et la Caisse d'allocations familiales, ce projet définit les modalités du partenariat entre les acteurs locaux, fixe des objectifs éducatifs communs et identifie les moyens mobilisables pour développer l'offre existante, notamment en matière d'activités périscolaires et extrascolaires.

Les organisateurs du territoire se sont déjà engagés, depuis fin 2021, dans la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne. Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des politiques publiques en direction des habitants du territoire. Le Plan mercredi, élaboré et mis en œuvre dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, vient en continuité de ce travail.

Le Pays de Fontainebleau, soucieux de placer l'enfant au cœur de son action, a souhaité s'inscrire dans cette démarche en associant les 10 communes concernées par les accueils de loisirs périscolaires de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, pour affirmer son engagement et sa volonté d'agir, en concertation et en cohérence, en faveur d'une politique éducative locale de qualité.

L'objectif de notre projet est d'abord de développer une vision partagée pour mieux appréhender les temps de l'enfant. La mise en œuvre des actions se fera en partenariat étroit avec les communes et le tissu associatif local, dans le champ périscolaire en particulier. Il s'agira également de s'appuyer sur les projets d'école pour construire un socle commun et de se positionner aux côtés des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale.

Véritable fil conducteur pour les acteurs éducatifs, Le PEdT-Plan mercredi permettra d'améliorer la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant et de favoriser l'inclusion des publics. Particulièrement attaché à son patrimoine et son cadre environnemental, le Pays de Fontainebleau souhaite aussi mettre l'accent sur la mise en valeur de son territoire, à travers des activités éducatives de qualité.

Le Président, Pascal GOUHOURY, et moi-même remercions sincèrement l'ensemble des partenaires institutionnels et tous les acteurs éducatifs qui ont participé à la richesse de ce projet et qui œuvreront pour le faire vivre dans les années à venir.

Pascal GOUHOURY
Président du Pays de Fontainebleau

Pascal GROS,
Vice-Président à la Petite enfance-enfance-jeunesse

PILOTAGE ET COORDINATION DU PEDT



Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

Le présent projet est élaboré pour une durée **de trois ans, révisable** annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une **évaluation et d'ajustement** qui seront examinés par le comité de pilotage, pour l'année scolaire suivante. Un premier PEdT a été mise en œuvre sur la période 2022-2025.

La présentation du Pays de Fontainebleau

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau se situe dans le département de Seine-et-Marne.

Elle est issue au 1er janvier 2017 de la fusion de deux communautés de communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine-et-Forêt » et de l'intégration des communes de Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-Le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

Elle comprend aujourd'hui 26 communes.

En tant qu'EPCI, sous la présidence de Pascal GOUHOURY, l'intercommunalité exerce les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres, dans les conditions déterminées par le code général des collectivités territoriales.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a quatre identités : La Seine, la forêt, le grès et les zones agricoles. Axe central du développement touristique du sud Seine-et-Marne, son cadre naturel unique et son patrimoine historique d'exception constituent d'indéniables atouts : 22 000 hectares de forêt, 5 villages de caractères (Barbizon, Bourron-Marlotte, Samois-sur-Seine, Boissy-aux-Cailles, et Noisy-sur-École), plus de 75 monuments classés à l'inventaire des monuments historiques. Grâce à la coopération des communes membres, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a pu développer de nombreux projets, et gère aujourd'hui de nombreux équipements sportifs (piscine de la Faisanderie, stades, port de plaisance...) ainsi que le site événementiel du Grand Parquet. L'agglomération est également à l'initiative de la création d'un centre d'affaires innovant, aujourd'hui géré par la société Stop&Work, et y anime une pépinière d'entreprises : le Booster.

Parmi les compétences facultatives, la communauté d'agglomération s'est vu doter de la compétence enfance. Sous la vice-présidence de Pascal GROS, celle-ci a été modifiée par arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°33 du 14 septembre 2022, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2023, selon le souhait du Conseil Communautaire, de la manière suivante :

« Gestion d'accueils à caractère éducatifs de mineurs, destinés aux enfants à partir de 3 ans et inscrits sur une liste scolaire jusqu'à l'âge d'entrée au collège pour les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon,

Cély, Chailly- en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole »

Par conséquent, la compétence enfance relève d'une compétence intercommunale pour ces 9 communes. Pour les autres communes du Pays de Fontainebleau, la compétence enfance relève d'une compétence communale.

En septembre 2024, à la demande la commune d'Achères-la-Forêt, le conseil communautaire a validé la signature d'une convention de délégation de compétence permettant au Pays de Fontainebleau de gérer un accueil périscolaire, les mercredis hors périodes de congés scolaires, pour le compte de la commune (délibération 2024-153 du 26 septembre 2024). Aussi un avenant (avis favorable du Groupe d'Appui Départemental du 20 mars 2025) au PEdT du Pays de Fontainebleau 2022-2025 a été pris afin d'intégrer la commune d'Achères dans le périmètre considéré.

Les 10 communes couvertes par ce PEdT s'étendent sur 106,73 km², soit 24,40 % de la superficie totale du territoire de la Communauté d'Agglomération, il s'agit d'un territoire peu dense. En 2021, la population du territoire est de 11 887 habitants, ce qui représente 17,18 % de la population totale de la CA (69 175). Il est à noter que les 10 communes ont une population bien inférieure à la moyenne des villes du territoire. Le territoire est étendu avec une population relativement faible et peu dense, qui tend à vieillir.

La question de l'attractivité sociale du territoire se pose, avec des enjeux autour des problématiques de mobilité. Il s'agit d'un territoire qui reste majoritairement familial avec une augmentation de la part des familles monoparentales. La situation économique des foyers est relativement favorable. Cependant, l'évolution de la composition et de la situation des familles doit être prise en compte dans l'élaboration de la politique éducative, afin de maintenir une bonne accessibilité de l'offre et de mener les actions de soutien adaptées aux situations des familles.

L'outil pédagogique du PEdT-Plan Mercredi donnera l'occasion de construire, dans un esprit communautaire mais à l'échelon local, davantage d'actions adaptées aux besoins repérés sur les questions éducatives.

La gouvernance du PEdT

Face à la pluralité des acteurs en présence, l'animation de la communauté éducative est l'enjeu majeur de ce PEdT-Plan mercredi. Une structure référente de pilotage a été créée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

En raison du « double portage de la compétence enfance » entre l'intercommunalité, sur la partie accueils collectifs de mineurs, et les communes, sur le temps scolaire et les autres activités périscolaires, le comité de pilotage est d'abord constitué d'un représentant par organisateur. Les institutions de référence sont bien entendu associé à ce comité restreint. Cette constitution permet d'assurer un lien avec l'ensemble du périmètre concerné. Chaque représentant de commune assure le relai du projet à l'échelle locale.

Ce comité de pilotage est chargé dans la concertation, le dialogue et le débat d'échanges partagés, d'élaborer le Projet Educatif de Territoire à partir d'un diagnostic de territoire et de déterminer des objectifs éducatifs communs. Il contribuera au suivi et à la pertinence des actions qualitativement et quantitativement.

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents organisateurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Cela signifie plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- ✓ D'échanger sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants
- ✓ De coconstruire une charte de coopération
- ✓ D'évaluer, de manière continue, le PEDT mis en œuvre sur la commune, sur la base d'un référentiel commun d'évaluation ;
- ✓ De déterminer les priorités d'actions à réaliser sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagé
- ✓ De modifier au besoin par avenant le PEDT avant sa date d'échéance.

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an.

Cette instance de référence s'appuiera sur des groupes « projet » qui réuniront différents partenaires concernés sur des thématiques précises selon le plan d'actions déterminé, afin de coordonner sa mise en œuvre et d'évaluer l'efficacité des actions.

Une instance spécifique de consultation des familles sera créée pour les associer directement à la gouvernance du projet.

Le PEdT implique la mobilisation de tous les acteurs ayant un rôle majeur sur le volet « éducation ». En effet, la participation et la collaboration de tous (la famille, l'école, la commune, l'intercommunalité, les associations, les institutions) permettent de porter ensemble une démarche et des actions concrètes répondant aux besoins des enfants du territoire scolarisés de la maternelle à l'entrée au collège, sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire.

Membres du comité de pilotage

Dans la configuration particulière du périmètre de la compétence enfance, le comité de pilotage est mené par le service petite enfance-enfance-jeunesse du Pays de Fontainebleau, avec un référent élu de chaque organisateur périscolaire du périmètre. Ces référents font le lien avec les autres acteurs éducatifs locaux.

Les référents élus présents dans le comité de pilotage représentent les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly- en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Achères-la-Forêt.

Les services de la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse et des sports), la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et de la CAF(Caisse d'Allocations Familiales) de SEINE-ET-MARNE sont invités à participer à chaque COPIL.

Au fur et à mesure de l'avancée du PEdT-Plan Mercredi, le COPIL, à travers des groupes thématiques « projet », s'ouvrira à d'autres acteurs éducatifs, tels que les représentants académiques et associatifs, les personnels périscolaires, les parents.

Autres partenaires repérés :

- ✓ La PMI
- ✓ Le Conseil Départementale de Seine et Marne
- ✓ Le Conseil Régional d'Ile de France
- ✓ Les établissements scolaires, l'IEN
- ✓ Le Parc Naturel Régional du Gâtinais
- ✓ Le établissements culturels et spécialisés locaux (bibliothèques, IME, EPHAD...)

Périmètre et Public du PEdT

Le projet éducatif territorial concerne le périmètre de compétence intercommunale « enfance ». Ce territoire dispose de 12 écoles, dont 5 écoles primaires, 3 écoles maternelles et 4 élémentaires (41 classes en tout) qui fonctionnent toutes sur 4 jours par semaine. On compte aussi un collège qui accueillent les élèves de ce périmètre et d'autres communes aux alentours.

Les communes offrent des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés sur le temps périscolaire (accueils pré et post scolaires, pause méridienne, études dirigées, accompagnement personnalisé, aide aux devoirs). Le périmètre est aussi élargi, en gestion à l'intercommunalité, au temps périscolaire et extrascolaire (mercredis, petites et grandes vacances scolaires) pour les maternelles, élémentaire et adolescents (uniquement vacances scolaires).

Les enfants d'âge primaire sont répartis de la manière suivante (chiffres année 2024-2025) :

- ✓ 407 élèves en maternelle (3-5 ans)
- ✓ 625 en élémentaire (6-10 ans)

Soit **1032 élèves** en tout (il y avait 933 enfants âgés de 2 à 10 ans en 2021, soit 12% d'augmentation).

Les accueils périscolaires

Toutes les communes proposent des accueils périscolaires le matin, pendant la pause méridienne et le soir. Quatre communes proposent des études dirigées.

Les accueils du matin sont les moins fréquentés, avec seulement 8% des effectifs scolaires. La pause méridienne est celle qui regroupe le plus d'enfants (71%). Les accueils du soir sont plus fréquentés que ceux du matin (31%).

Les accueils collectifs de mineurs du Pays de Fontainebleau :

Les accueils de mineurs du Pays de Fontainebleau accueillent des mineurs âgés de 3 à 17 ans inclus. Les accueils sont décomposés selon des tranches d'âge cohérentes, en fonction du développement et des besoins des enfants (3-4 ans, 5-7 ans et 8-11 ans) et selon les périodes de fonctionnement.

L'accueil périscolaire des mercredis est ouvert aux enfants d'âge primaire. Sur le site à Cély, la capacité d'accueil maximale est passé de 80 à 90 mineurs en 2020-2021, puis à 100 mineurs à la rentrée 2022-2023, enfin 124 mineurs depuis septembre 2023. Un 2eme site est en service depuis le 30 avril 2025, à Achères-la-Forêt, pour 15 enfants. En 2024, ce sont 209 enfants différents correspondant à 152 familles qui ont fréquenté les mercredis. Cet accueil est pratiqué sans distinction parmi les mineurs (les enfants porteurs de handicap peuvent également être accueillis avec un bâtiment aux normes PMR), avec une priorité donnée aux habitants des 10 communes du périmètre de compétence.

Le Pays de Fontainebleau organise aussi à l'occasion des vacances scolaires un accueil 3-17 ans, ainsi que des mini séjours élémentaires et adolescents et un séjour pour les adolescents durant l'été.

Effectifs des écoles 2024-2025											
Communes	Ecoles	Nb de classes	Maternelle			Elémentaire					TOTAL
			PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Fleury en Bière / Saint Germain sur École	Écoles de Saint Germain su École et Fleury en Bière	2	15	15	10	5	10	10	5	5	80
Saint Sauveur sur École	École de la Fontaine	5	18	14	10	10	15	18	13	15	113
Cély	École Amand Alexis Monteil	5	12	16	18	21	12	11	12	7	109
Chailly en Bière	École Maternelle Rosa Bonheur / École Elémentaire Rosa Bonheur	10	24	36	32	32	26	22	35	25	232
Perthes	École Élémentaire les Tilleuls / École Maternelle La Ruche	9	30	29	20	26	15	30	30	31	211
Saint Martin en Bière	École du Menhir	2	/	/	/	5	4	1	9	4	39
Barbizon	École Jean-François Millet	7	/	/	16	9	16	18	14	10	83
Arbonne-la-Fôret	École Maternelle Pauline Kergomard	4	17	16	16	9	6	10	8	4	86
Achères-la-Fôret	École des Vaublas	4	20	9	14	12	10	11	12	12	100

Implantation	Collège	Par niveau	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	TOTAL
		Nombre de classes	5	6	6	5	21
Perthes	Collège C. de Pisan	Nombre d'élèves	147	157	161	137	602

1.LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

1.1 Les situations socio-économiques

Un territoire étendu avec une population relativement faible et peu dense

Les 9 communes s'étendent sur 106,73 km², soit **24,40% de la superficie totale** du territoire de la Communauté d'Agglomération (nous utiliserons par la suite l'abréviation "CA" pour la désigner).

Au sein des communes, la **densité** de la population varie entre **47 hab/km²** (pour Fleury-en-Bière) et **229 hab/km²** pour Barbizon, la commune la plus dense. Elle est en moyenne de 112,8 hab/km² **contre 189,15 hab/km² pour la CA**, il s'agit donc d'un **territoire peu dense**.

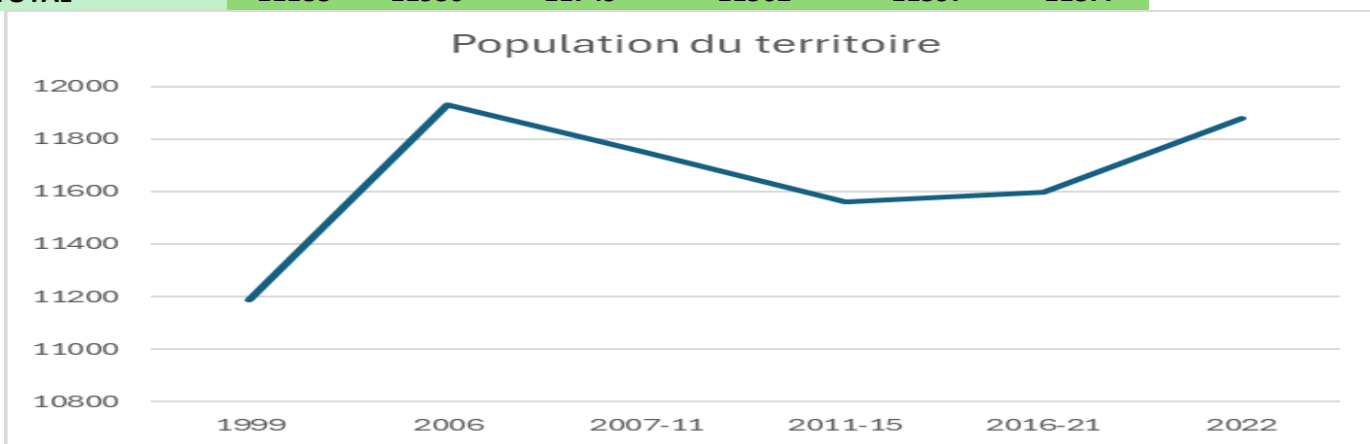
En 2021, la population du territoire est de **11 887 habitants**, ce qui représente **17,18% de la population totale de la CA** (69 175) qui compte 26 communes en tout.

Saint-Germain est la plus petite commune du territoire, avec **371 habitants**. **La plus grande** du territoire est **Chailly-en-Bière**, avec **2172 habitants**. Elle se trouve à la 10^e place dans le classement des 26 communes de la CA.

Communes du territoire	Population en 2024	Classement par rapport au 26 communes du CA
Arbonne-la-Forêt	1007	14
Achères-la-Forêt	1183	11
Barbizon	1241-1275	10
Cély-en-Bière	1256	9
Chailly-en-Bière	2172	5
Fleury-en-Bière	683	17
Perthes-en-Gâtinais	2074	6
St Germain-sur-Ecole	371	22
St Sauveur-sur-Ecole	1120	12
St Martin-en-Bière	746	16
TOTAL	11 887	

Communes du territoire	Densité hab/km ²
Arbonne-la-Forêt	66-67
Achères-la-Forêt	61
Barbizon	229
Cély-en-Bière	200-203
Chailly-en-Bière	125
Fleury-en-Bière	47
Perthes-en-Gâtinais	153
St Germain-sur-École	48
St Sauveur-sur-École	110
St Martin-en-Bière	86
MOYENNE	112,8

Population du territoire						
	1999	2006	2007-11	2011-15	2016-21	2022
Arbonne	947	964	967	1026	995	1007
Achères	1040	1235	1242	1154	1151	1183
Barbizon	1490	1571	1346	1173	1245	1265
Cély	1010	1089	1180	1156	1238	1256
Chailly	2129	2132	1997	2029	2083	2172
Fleury	546	614	640	660	647	683
Perthes	1896	2063	2127	2127	2040	2074
St Germain	328	353	355	347	366	371
St Sauveur	1048	1079	1088	1123	1102	1120
St Martin	754	830	807	767	730	746
TOTAL	11188	11930	11749	11562	11597	11877



De 1968 à 2008 (hors Achères-la-Forêt), la **population** du territoire **s'est accrue de façon régulière**, passant de 5011 à 10 762 habitants, soit une augmentation de **+115%** (contre +37 pour celle de la CA).

Après 2008, celle-ci a commencé à **diminuer (-4%)**, et de façon plus importante que celle de la CA (-1,5%).

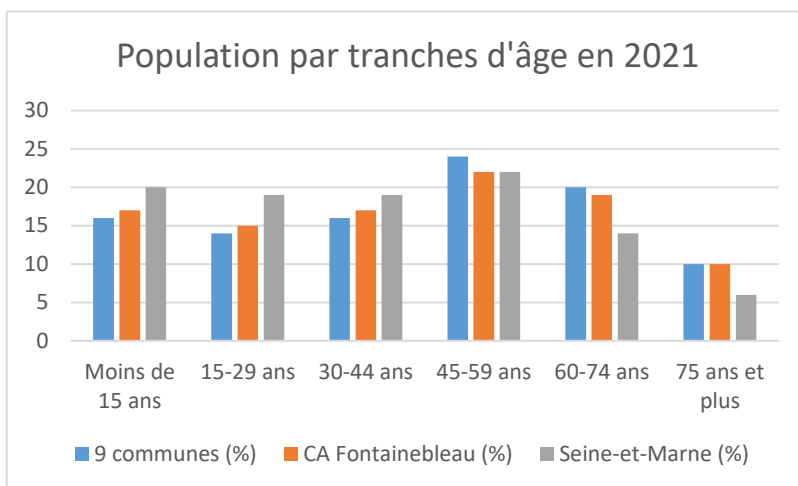
Depuis 2021 une **progression** est constatée **(+2,5%)**

Cette tendance est confirmée par un solde apparent des entrées/sorties positif (+ 0,55), bien au-dessus de celui de l'intercommunalité (+ 0,2) et du département (+0). Le taux de natalité étant inférieur et le taux de mortalité supérieur, c'est bien l'arrivée de d'habitants extérieurs au territoire qui augmente la population. Il y a probablement ici un effet post-COVID (habitants de communes très urbanisées qui s'installent en proche « campagne » grâce à la mise en place généralisée du télétravail).

Solde naturel et migratoire sur la période 2016 à 2022			
	Total Communes	CA	Département
Variation annuelle moyenne	0,59	0,2	0,6
Due au solde naturel	0,03	0	0,6
Due au solde apparent des entrées/sorties	0,55	0,2	0
Taux de natalité (%)	8,59	9,4	13,6
Taux de mortalité (%)	8,27	9,8	6,8

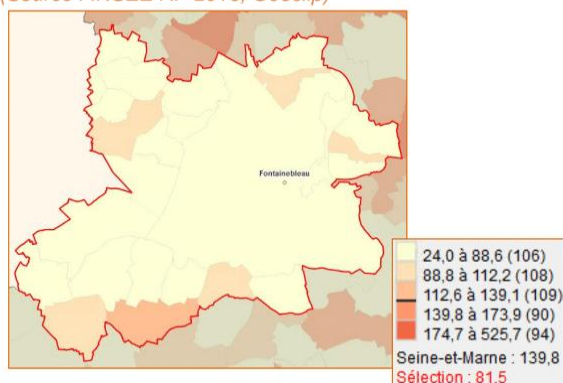
Par ailleurs, et suivant la **même évolution que la population de la CA**, celle-ci a **tendance à vieillir**. En effet, depuis 2008, la part des moins de 30 ans a reculé de -4 points et celle des 60 ans et plus augmenté +7 points.

Toutes les communes du territoire ont vu :



Indice de jeunesse à la commune en 2018

(Source : INSEE RP 2018, Géoclip)

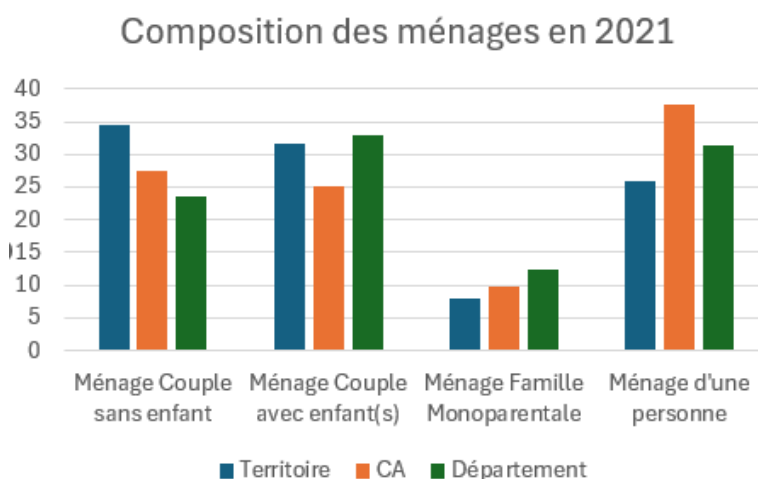


- **La part des jeunes diminuer**, notamment Barbizon (-8,7 points), Perthes (-4,4 points) et Cély (-3,7 points) et légèrement moins pour Arbonne et Fleury (entre -0,4 et -0,8)
- **La part des seniors augmenter** : de façon très importante pour Barbizon (+14 points), Perthes (+9,3 points), Cély, Saint- Martin, Saint-Germain et Saint-Sauveur (entre +7,6 et +7,8 points), et de façon moins importante pour Chailly et Fleury (entre +2,5 et +2,9 points).

Le territoire reste très familial

Parmi les ménages du territoire de compétence, et en comparaison à ceux de la CA et du département, on note que :

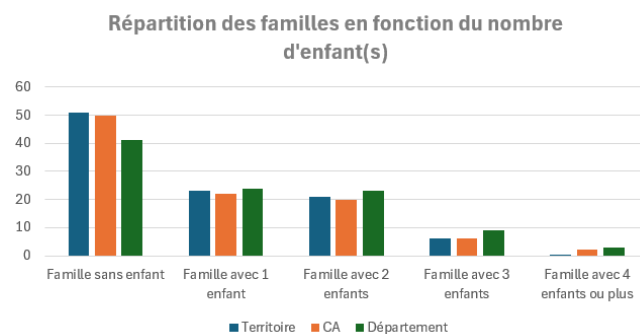
- **La part des ménages d'une personne est moins importante** (-10 points par rapport à la CA et -5 par rapport au département)
- **La part des ménages avec enfant(s) l'est davantage** (+ 11 points et -1 point)
- **Les couples sans enfant sont plus représentés** (+7 points et +12 points)
- **40% des ménages ont des enfants**, et parmi eux
- **Les familles monoparentales le sont légèrement moins** (-2 et -4 points)



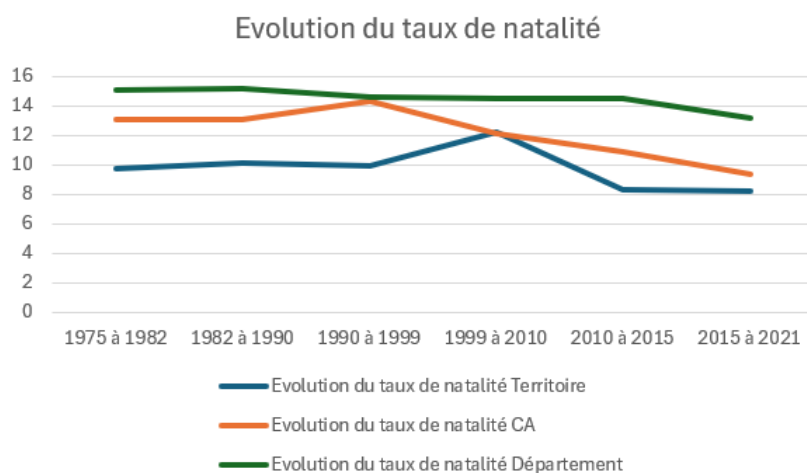
Une majorité de familles sans enfant et un taux de natalité qui diminue

En 2021 :

- **51% des familles n'ont pas d'enfant**, ce qui est un **peu plus élevé** qu'au niveau de la CA (50%) et beaucoup plus qu'au niveau du département (41%)
- **44% des familles ont 1 ou 2 enfants**, ce qui est **moins élevé** qu'au niveau du département (47%)
- On compte **6% de familles nombreuses**, ce qui est équivalent au niveau de la CA (6%) et moins qu'au niveau du département (9%)



Le taux de natalité des 10 communes a toujours été inférieur à ceux des autres échelles (CA et département).

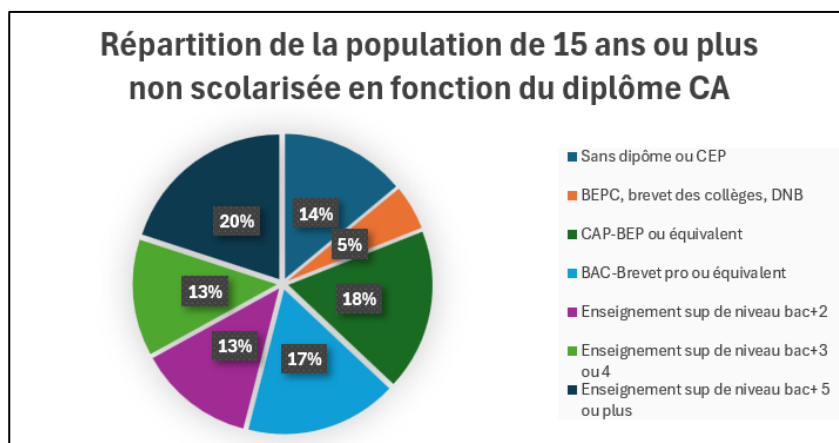


Depuis 1975 et suivant les mêmes tendances que celles des autres échelles, il est passé de 9,7‰ à 8,2‰, soit une **baisse de -1,5 points**. Cette baisse est légèrement plus importante que celle au niveau du département (- 1,9 points), mais **moins que celle au niveau de la CA (-3,7 points)**.

Une population plutôt diplômée avec une tendance à la hausse

Sur l'ensemble des 10 communes :

- 14% de la population n'a aucun diplôme, en diminution par rapport à 2018 (16% sur 9 communes)
- **23% a un diplôme inférieur au bac en diminution par rapport à 2018 (28% sur 9 communes)**
- **17% a le Bac**, ce qui proche des niveaux des autres échelles (– 1 point par rapport à 2018)
- **46% a un diplôme de l'enseignement supérieur, en augmentation par rapport à 2018 (38% sur 9 communes)**



Une situation plus favorable sur le plan de l'emploi, mais qui a tendance à se dégrader

Au niveau des **catégories socioprofessionnelles**, la **répartition sur le territoire est sensiblement la même qu'aux autres échelles.**

Concernant le type d'activité de la population, on peut noter que :

- Le **taux de chômage, à 8,8%, est plus élevé** (+0,6 points) et en hausse depuis 2018

Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité			
	Territoire	CA	Département
Actifs ayant un emploi	66,1	64,7	68,7
Chômeurs	8,8	8,2	8,2
Elèves, Etudiants et Stagiaires non rémunérés	10,5	14,8	10,6
Retraités et préretraités	6,1	3,1	4,9
Inactifs	8,5	9,3	7,6

CSP	Territoire	CA	Département
Agriculteurs exploitants	1,4	0,5	0,5
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	7	7,7	6,7
Cadres, Professions intellectuelles supérieures	19,4	23,1	16,6
Professions intermédiaires	26,2	28,3	27,2
Employés	26,5	30,8	28,7
Ouvriers	19,4	9,7	20,3
Retraités	6,1	3,1	4,9
Autres	8,5	8,2	10,7

Une médiane du revenu disponible élevée

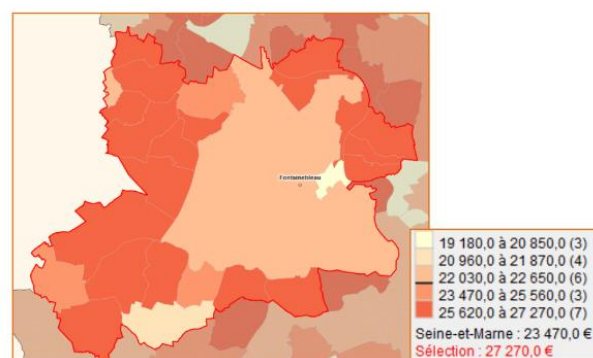
En 2018, la **médiane du revenu disponible par unité de consommation dans les 9 communes était élevée** (29.593,3 euros contre 27 400 pour la CA et 23 590 pour le département).

- Elle est **particulièrement haute à Barbizon** (34.310) et à **Saint-Martin** (32.240)

Elle est un peu **plus faible à Saint Germain et à Chailly.**

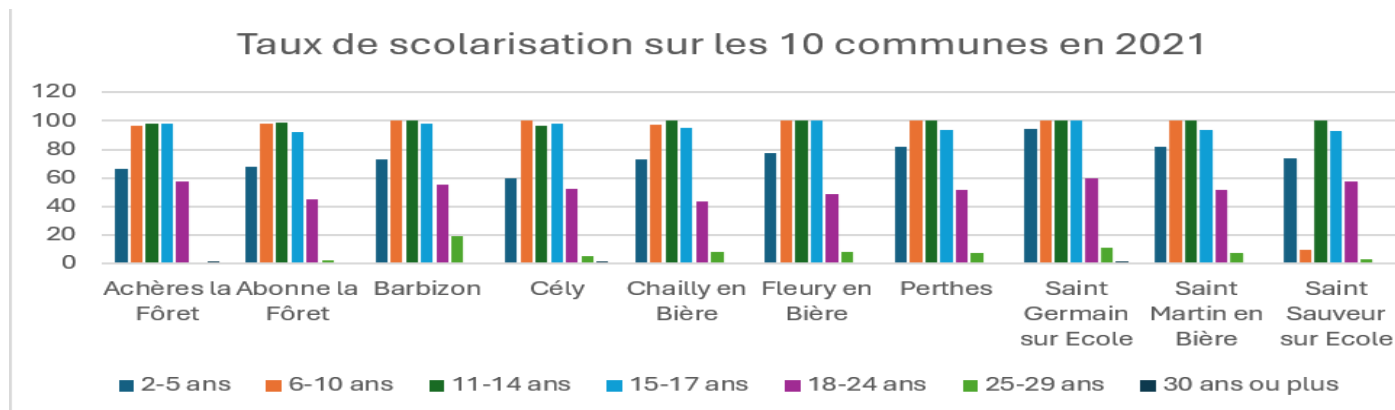
Revenu médian brut annuel par commune en 2018

(Source : INSEE RP 2018, Géoclip)



1.2 La Scolarisation des enfants et des jeunes

Des taux de scolarisation inférieurs pour les 2-5 ans mais supérieur pour les + 18 ans par rapport au département



En 2021, par rapport au département, les taux de scolarisation sont :

- **Nettement inférieurs pour les 2-5 ans** (-10 points)
- Proches pour les 6-10 ans, les 11-14 ans et les 15-17 ans,
- **plus élevés pour les 18-24 ans** à (+3 points)
- **Plus faibles pour les 25-29 ans** (-4 points)

Identique pour les 15-29 ans (1%)

Au niveau des communes on

note

- **Des taux relativement proches pour les 2-24 ans sur 10 communes**
- Un taux de scolarisation globalement plus faible pour celle d'Arbonne et plus élevé pour celle d'Achères-la-Forêt

Taux de scolarisation 2021

	2-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	30 ans ou plus
Arbonne-la-forêt	67,7	98,0	98,6	92,5	44,8	2,6	0,7
Achères-la-Forêt	66,6	97,0	98,3	97,9	57,5	0	1,5
Barbizon	64,1	97,2	99,2	94,1	53	5	0
Cély	59,6	100,0	96,7	98,2	52,7	5,6	1,8
Chailly-en-Bière	63,8	100,0	100,0	100,0	54,7	0	0
Fleury-en-Bière	60,6	100,0	100,0	100,0	54,2	0	0
Perthes	64,1	99,2	99,2	98,4	54	2,3	0
St Germain-sur-École	65,6	100,0	100,0	100,0	51,7	0	0
St Sauveur-sur -École	60,0	100,0	100,0	100,0	51,7	0	0
St Martin-en-Bière	61,2	100,0	100,0	100,0	50	0	0

Un taux d'équipement en matière d'établissements primaires adapté aux besoins

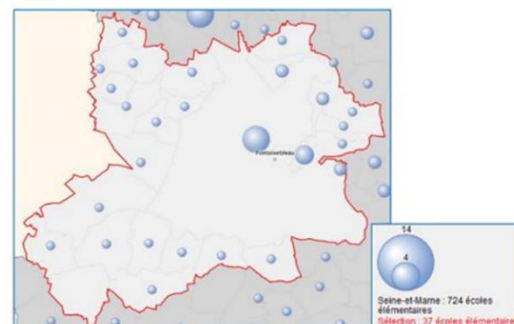
Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des 9 communes.

Le territoire dispose de 12 écoles **5 écoles primaires et 3 maternelles et 4 élémentaires** (41 classes en tout) qui fonctionnent toutes sur 4 jours par semaine.

Sur l'année scolaire 2024-25, elles accueillent **407 élèves en maternelle et 625 en élémentaire**, soit **1032 élèves** en tout (il y avait 932 enfants âgés de 2 à 10 ans en 2021).

Localisation des écoles élémentaires en 2021

(Source : Ministère de l'éducation nationale, Géoclip)



Effectifs 2021-2025											
Communes	Ecoles	Nb de classes	Maternelle			Elémentaire					TOTAL
			PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Fleury en Bière / Saint Germain sur École	Écoles de Saint Germain sur École et Fleury en Bière	2	15	15	10	5	10	10	5	5	80
Saint Sauveur sur École	École de la Fontaine	5	18	14	10	10	15	18	13	15	113
Cély	École Amand Alexis Monteil	5	12	16	18	21	12	11	12	7	109
Chailly en Bière	École Maternelle Rosa Bonheur / École Élémentaire Rosa Bonheur	10	24	36	32	32	26	22	35	25	232
Perthes	École Élémentaire les Tilleuls / École Maternelle La Ruche	9	30	29	20	26	15	30	30	31	211
Saint Martin en Bière	École du Menhir	2	/	/	/	5	4	1	9	4	39
Barbizon	École Jean-François Millet	7	/	/	16	9	16	18	14	10	83
Arbonne-la-Fôret	École Maternelle Pauline Kergomard	4	17	16	16	9	6	10	8	4	86
Achères-la-Fôret	École des Vaublas	4	20	9	14	12	10	11	12	12	100
TOTAL		46	136	135	136	129	114	131	138	113	1 032
			407			625					

Des effectifs en primaire en augmentation

Entre la rentrée 2021-2022 et la rentrée 2022-2023, les **effectifs globaux des écoles primaires du territoire ont augmenté de +13%**.

Hors Fleury/Saint Germain (- 2%), toutes les écoles ont connu des **évolutions** positives :

- Pour certaines, **très importantes** : 70% à Perthes et à Arbonne et +69% à Arbonne
- Pour d'autres, un peu moins : +4% pour Barbizon

Communes	Effectif 2021-2022	Effectif 2021-2023	Taux d'évolution
Fleury en Bière / Saint Germain sur École	82	80	-2
Saint Sauveur sur École	97	113	16
Cély	99	109	10
Chailly en Bière	195	232	19
Perthes	124	211	70
Saint Martin en Bière	32	39	22
Barbizon	80	83	4
Arbonne-la-Fôret	51	86	69
Achères-la-Fôret	/	100	/
TOTAL	933	1 053	13

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le territoire considéré par le PEdT (10 communes) est **étendu**, avec une **population relativement faible et peu dense**. Globalement, on constate une légère augmentation en 2021, après avoir eu **tendance à diminuer**. **La population est moins jeune qu'aux autres échelles et a tendance à vieillir**.

La question de l'**attractivité sociale** du territoire se pose donc, avec des enjeux autour des **problématiques de mobilité**.

Néanmoins, il s'agit d'un **territoire qui reste majoritairement familial** (plus des ¾ des ménages sont avec famille), même **si plus de la moitié de ces familles sont sans enfant**. En effet, **le nombre de naissance reste en diminution**. Les effectifs en primaire ont cependant augmenté depuis 2019, hausse qui semble s'accélérer depuis 2021.

Sur le **plan de l'emploi**, la **situation reste favorable comparée à celle des autres échelles** (avec des revenus médians plus élevés), mais elle a **tendance à se dégrader** avec une augmentation du taux de chômage.

L'évolution de la **composition et de la situation des familles doit être prise en compte dans l'élaboration de la politique éducative**, afin de **maintenir une bonne accessibilité de l'offre et de mener les actions de soutien adaptées aux situations des parents**.

Si la population est **plutôt diplômée**, on observe toutefois un faible taux de scolarisation des 2-5 ans sur le territoire couvert par le PEdT.

Enfin, **au vu des contrastes existants entre les différentes communes sur la plupart des indicateurs** – taille de la population (de moins de 400 habitants à plus de 2000), croissance (de -22% pour Barbizon à +5% pour Cély), pyramide des âges, composition des ménages (avec des communes comme Saint Germain et Fleury qui attirent proportionnellement plus de familles avec enfants tandis que les plus gros pôles comme Chailly comptent davantage de ménages d'une personne), niveaux de diplômes...- **il s'agira d'élaborer une politique commune qui tiennent néanmoins compte des spécificités des territoires**.

1.3 Les projets portés par la Communauté d'agglomération

De nombreux projets portés par la Communauté d'Agglomération et un service dédié

Depuis qu'elle a été créée et qu'elle a la charge de la compétence Enfance pour les 9 communes de notre territoire, la Communauté d'Agglomération a élaboré différents projets en lien à la question éducative :

1) Le projet de territoire, en 2018

2) La Convention Territoriale Globale (2021-2025)

3) Le projet éducatif (depuis 2022)

Un **service petite enfance – enfance – jeunesse** est chargé de **mettre en œuvre les intentions éducatives** définies dans le projet éducatif (cf slides suivantes), ainsi que **le fonctionnement pédagogique, humain et matériel des actions qui en découlent** :

- Il organise les structures d'accueil des publics, leurs équipements et veille à leur bon fonctionnement
- Il élabore des projets en direction des publics visés, dans le cadre des objectifs fixés
- Il accompagne les publics dans leurs démarches et difficultés
- Il recrute le personnel nécessaire et est responsable des équipes
- Il recherche et développe des partenariats pertinents
- Il travaille avec les partenaires institutionnels
- Il formule la demande de budget, recherche des financements et assure le bon suivi financier et administratif des activités
- Il favorise la formation continue des personnels

Un projet de territoire qui intègre la question de la jeunesse

En **2018**, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a élaboré avec les élus, les cadres des services communaux et intercommunaux, les acteurs institutionnels et les habitants **un projet de territoire**.

ACTION 13 CRÉER DES RENCONTRES DES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES				
	Synergie dans le Projet de territoire	Thématique	Localisation	Calendrier (lancement / durée)
	AXE 1	Enfance, Jeunesse	Communauté d'agglomération	En cours Permanent
DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE	Constat de base Dans une logique de "Faire territoire à 26", et pour renforcer le fonctionnement interactif des services Enfance-Jeunesse des communes et de l'intercommunalité, il a été créé dès 2017 des rencontres entre professionnels de ces services et des rencontres avec leurs usagers (enfants et jeunes), afin de partager les informations, les savoirs faire, les projets, dans une cohérence de territoire et affirmer une qualité de service à la population enfance-jeunesse.			
	Objectifs opérationnels de l'action • Offrir une légitimité à ces échanges, • Développer un modèle collaboratif de travail des services enfance-jeunesse pour la synergie pérenne de cette thématique, et des projets dynamiques et complémentaires sur l'ensemble du territoire, • Partager les savoirs et les pratiques, • Permettre aux services et aux enfants-jeunes de s'appropriier l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau, les ouvrir à l'identité du Pays de Fontainebleau à travers des actions concrètes, • Créer des événements communs, et être en appui aux événements complémentaires, par exemple un Rallye de découverte du patrimoine.			

MODALITÉS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE MISE EN ŒUVRE	Personnels, partenaires, acteurs, institutions à mobiliser	• Groupe de travail : Elus communautaires et des 26 communes, service pilote de l'intercommunalité (pôle Sport, enfance, jeunesse) • Service communaux enfance-jeunesse.
	Coût HT, ETP et financement prévisionnels	+ 0,2 ETP
	Budgets d'investissement et de fonctionnement	Financier le Pays de Fontainebleau Fonctionnement 100%

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACTION	Résultats attendus	• Créer une culture de territoire, développer les échanges et l'intérêt pour le Pays de Fontainebleau, chez les enfants et les jeunes, les personnels, en lien avec l'identité du territoire, • Optimisation d'un modèle de fonctionnement collaboratif des services Enfance-Jeunesse.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	• Nombre de journées inter-centres, • Nombre de réunions et échanges de pratiques, • Existence de projets collaboratifs.

Une ambition forte pour l'enfance inscrite dans la CTG 2021-2025

L'ambition affirmée dans la CTG est la suivante :

- **Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**
- Soutenir la **diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants**, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales.

Parmi les **enjeux et perspectives identifiés**, 3 concernent particulièrement notre public cible :

Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative	Développer les dispositifs d'accueil adaptés aux différents publics enfants/jeunes de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire	Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap
• Créer des espaces de collaboration entre les acteurs éducatifs du territoire pour identifier les besoins, favoriser l'échange de pratique et mettre en œuvre des projets communs • Encourager et enrichir les démarches PEDT	• Développer une offre partagée de séjours et mini séjours pour les enfants et jeunes du territoire • Proposer des actions différenciées aux collégiens et lycéens • Stabiliser et former les équipes d'animation	• Favoriser l'intégration des publics handicapés • Informer les familles sur les actions et structures en faveur des mineurs • Sensibiliser et former les agents encadrants les mineurs dans un cadre d'inclusion

- Développer le partenariat avec les établissements scolaires (collèges et lycées en particulier) et les associations proposant des activités sportives et socio-culturelles
- Collaborer avec la Caf pour encourager et valoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap

1.4 Des actions à destination des parents sur le Pays de Fontainebleau

Un soutien à la parentalité qui va se développer dans le cadre de la CTG

A ce jour, sur le territoire de la CA, **il existe 7 Lieux d'accueil enfants parents** (Laep), 3 porteurs de projet et **20 actions REAAP**, 2 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), un espace de rencontre et un service de médiation familiale.

Nous ne notons cependant qu'aucun **de ces équipements ne se trouvent sur l'une des 9 communes** du territoire.

Néanmoins, dans le cadre de la **CTG**, **plusieurs enjeux et perspectives ont été identifiés concernant le soutien à la parentalité**. Les actions identifiées devront pouvoir bénéficier à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération.

Elles ont pour objectifs de :

1) Informer les parents dans leur rôle parental, sur l'ensemble du territoire

- Mutualiser des actions d'information aux parents (conférences parentalité...)
- Développer et enrichir l'action « accueil des jeunes parents »
- Proposer des actions de rencontres conviviales avec les familles (via les structures existantes) - Développer la création de REEAP, LAEP, espaces rencontres...

2) Accompagner les parents dans leur quotidien

- Favoriser l'implication des parents dans le parcours de réussite éducative des enfants
- Développer un service d'aide aux parents pour les démarches d'orientation scolaire et professionnelle de leurs enfants
- Proposer des actions de soutien psychologique aux parents
- Sensibiliser l'accompagnement au repérage de particularités des enfants

3) Développer l'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire

- Favoriser la mise en œuvre d'actions d'animation de la vie sociale, en particulier sur le secteur rural
- Accompagner et soutenir les porteurs de projets d'animation de vie sociale dans leurs démarches

1.5 Un service intercommunal à destination des enfants - Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Des accueils collectifs de mineurs structurés et ouverts à tous

Organisation :

- Fonctionnement assuré par la communauté d'agglomération
- ACM placés sous la responsabilité directe du Président de la Communauté d'agglomération. Une commission Sport Enfance Jeunesse assure le suivi des actions.
- Organisation de projets en direction des publics visés par le service petite enfance-enfance-jeunesse (dans la limite des compétences de l'EPCI)
- Financements par la CAF, à travers la Prestation de Service
- Association des familles à l'action éducative, information sur le projet éducatif, les projets pédagogiques et règlements intérieurs des structures

Encadrement :

- Présence d'agents qualifiés et en nombre suffisant, selon la réglementation en vigueur (Code de l'action sociale et des familles)
- Elaboration, par chaque directeur, d'un projet pédagogique cohérent avec le Projet Educatif, qui définit les objectifs pédagogiques et les règles de fonctionnement
- Coordination par le service enfance jeunesse

Période de fonctionnement :

- Sur la période mercredis et vacances scolaires
- Horaires d'ouverture et de fermeture définis dans les projets de fonctionnement de chaque structure
- Actions et temps forts possiblement organisés par les équipes à d'autres périodes

Locaux :

La structure fixe des accueils est située à Cély

Un accueil périscolaire a été mis en place à Achères les mercredis à partir du 30 avril 2025.

D'autres locaux déclarés auprès de la PMI pour l'accueil des mineurs peuvent être utilisés,

Utilisation possible des équipements communaux et intercommunaux (plateau d'évolution, équipements sportifs, ...)

Publics accueillis :

Les accueils de mineurs du Pays de Fontainebleau accueillent des mineurs âgés de 3 à 17 ans inclus.

Les accueils sont décomposés selon des tranches d'âge cohérentes, en fonction du développement et des besoins des enfants (3-4 ans, 5-7 ans et 8-11 ans)

La capacité d'accueil maximale est de 124 mineurs sur CELY, 20 mineurs sur l'accueil d'ACHERES-LA-FORET.

Ces accueils sont pratiqués sans distinction parmi les mineurs, avec une priorité donnée aux habitants des communes membres.

Les mineurs porteurs de handicap sont accueillis, dans la limite des moyens à disposition de l'équipe pour assurer leur sécurité. Si nécessaire, des projets d'accueil individualisés (PAI) sont élaborés avec les familles.

Tarifs : Ils sont décidés par le conseil communautaire et sont fonction des revenus du foyer pour s'adapter aux situations des familles. Les parents des enfants dont le lieu de résidence est extérieur aux communes membres devront s'acquitter d'un tarif extérieur

Partenaires :

- ✓ Les communes membres
- ✓ Le SDJES 77
- ✓ La CAF 77
- ✓ La PMI
- ✓ Le Conseil Départementale de Seine et Marne
- ✓ Le Conseil Régional d'Ile de France
- ✓ Les établissements scolaires, l'IEN
- ✓ Le Parc Naturel Régional du Gâtinais
- ✓ Les associations

Journée-type de l'accueil de loisirs 3-11 ans :

Mercredis et vacances scolaires

8h-9h : Ouverture de l'accueil / arrivée échelonnée des enfants

Accueil des enfants et des familles/ petits jeux, activités calmes

9h-11h45 : Rassemblement

Présentation et répartition dans les activités

Fin des activités et rangement

11h45-13h30 : Déjeuner (fourni par un prestataire) - échelonné par groupe (depuis la crise sanitaire)

13h30-16h30 : Sieste /Temps calme + Présentation et répartition dans les activités

Fin des activités et rangement

16h30-17h : Goûter (fourni par un prestataire) et temps de concertation avec les enfants

17h-18h30 : Départ échelonné des enfants et fermeture de l'accueil

Accueil des familles/ Temps libre extérieur ou dans les salles d'activités

Des intentions éducatives des ACM centrées sur la citoyenneté, la santé/sport, la culture et l'environnement

Intentions éducatives	
La citoyenneté	Les élus souhaitent favoriser l'intégration des publics au sein du groupe, dans le respect des particularités de chacun. Une attention particulière est donnée à la notion de différence. A travers la notion de citoyenneté, les élus visent en particulier la découverte et le respect de soi-même, des autres et de son environnement. Il s'agit aussi de contribuer à développer la solidarité
Santé/Sport	Par définition, la santé est un état de bien-être complet physique, mental et social. Participer de manière générale à l'éducation à la santé est donc essentielle auprès des publics jeunes. La promotion des activités sportives sera un média pour atteindre ce bien-être.
Culture	La culture participe au sentiment d'appartenance et d'identité collective. Il est nécessaire de démocratiser l'accès à la culture pour tous et d'encourager l'émergence de talents culturels et artistiques en offrant des opportunités d'expression, dans un climat de confiance.
Environnement	La découverte de l'environnement et notamment du territoire du Pays de Fontainebleau sera abordée dans une volonté de sensibilisation aux enjeux de la protection et du respect du milieu naturel et du patrimoine

1.6 Les actions des communes à destination des enfants - Les Accueils Périscolaires

Des objectifs éducatifs des projets d'école nombreux et variés, mais encore peu développés pour le périscolaire

Les 10 communes qui ont répondu au questionnaire envoyé par la CA ont évoqué les **principaux objectifs éducatifs de leur projet d'école**.

On y retrouve :

- Pour beaucoup, des objectifs liés **aux savoirs de base** : écriture, lecture, résolution de problèmes. (Fleury, Saint Sauveur, Saint Martin, Chailly, Barbizon)
- Pour plusieurs, des objectifs liés à la **construction de la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, à l'autonomie** (Saint Sauveur, Chailly, Saint Martin)
- Pour certains, des objectifs de **sensibilisation au développement durable** (Chailly, Barbizon)

- Et de manière plus individuelle, des objectifs liés au **développement de l'activité physique**, du sport (Cély), à la **découverte et à l'épanouissement culturel** (Saint Martin), à l'**épanouissement personnel** (conscience et estime de soi, relation aux autres...) (Barbizon) ou à la **maîtrise du numérique** (Barbizon)

Concernant les **objectifs éducatifs du périscolaire**, seules 3 communes ont répondu :

- Arbonne, en évoquant un temps d'aide aux leçons deux fois par semaine et un temps périscolaire axé sur le développement durable et le recyclage
- Chailly, en mentionnant des principes et valeurs tels que "le respect, vivre ensemble dans un groupe, être à l'écoute de soi et des autres dans la bienveillance"
- L'autre par "néant"

On constate que les **objectifs éducatifs poursuivis par les 8 communes ayant répondu sont assez disparates, voire non explicites**. Il serait important dans ce cadre, et titre de la construction du PEdT, de stabiliser des finalités et valeurs communes pertinentes au regard des besoins des enfants et des familles du territoire.

Des accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire

Toutes les écoles proposent un accueil le matin, pendant la pause méridienne et le soir.

Aucun n'est déclaré au SDJES.

Les **locaux utilisés** pour les activités sont **ceux des écoles**, sauf pour l'école de Fleury qui utilise aussi la salle des fêtes / salle polyvalente, et l'école de Saint Martin qui utilise aussi une salle communale.

Les écoles d'Arbonne sont les seules à utiliser, en plus des locaux scolaires, de la salle des fêtes /la salle polyvalente, des équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, musée, conservatoire...).

Communes	Ecoles	Matin	Pause méridienne	Soir
Arbonne	Ecole de Saint Just	A partir de 7 h 30 en deux lieux (salle de garderie maternelle, salle des associations / parc de la salle des fêtes pour les élémentaires)	4 groupes depuis la pandémie	Mêmes lieux que le matin
Fleury Saint Germain	Ecoles de Saint-Germain sur Ecole et Fleury en Bière	Garderie (Fleury) 7H00 - 8H40	12H00 - 13H30 (Saint Germain)	16H45 - 18H30 (Fleury)
Saint Sauveur	Ecole de la Fontaine	Garderie : 7h30 - 8h20		Garderie : 16h30 - 18h30
Cély	Ecole Amans Alexis Monteil	7h30/8h20	11h40 à 13h30	16h40/18h30
Chailly	Ecole Maternelle Rosa Bonheur Ecole Elémentaire Rosa Bonheur	7h30 à 8h20	11h20 à 13h20	16h20 à 19h
Perthes	Ecole élémentaire Les Tilleuls Ecole maternelle La Ruche	7h30 à 8h30	11h30 à 13h30	16h30 à 19h00
Saint Martin	Ecole du Menhir	Garderie : 7h30 à 8h30	12h00 à 13h20	Garderie : 16h10 à 18h30

Barbizon	Ecole Jean-François MILLET	Garderie : 7h30- 8h35	11h45-13h20 (2 services)	Garderie : 16h30-18h30 Etude surveillée : 16h30-18h (salle de classe)
Achères-la-Fôret	Ecole	7h30 à 8h20	11h25-13h25	16h30-17h30 16h30-18h30

Des activités variées, de l'aide aux devoirs aux activités artistiques

Sur l'ensemble des communes :

- 4 proposent des aides aux devoirs, 4 des études surveillées, et 1 de l'accompagnement personnalisé
- 7 des activités manuelles
- 4 des activités artistiques
- 3 des activités physiques et/ou sportives
- 1 des jeux ludiques

Ecoles	Activité manuelle	Activité physique et/ou sportive	Activité artistique	Jeux ludiques (échecs, dames, ballons)	Aide aux devoirs	Etudes surveillées	Accompagnement personnalisé
Saint Germain/Fleury	X	X	X	X	X	X	
Saint Sauveur	X		X				
Cély	X				X		
Chailly	X					X	
Perthes	X	X			X		
Saint Martin						X	
Barbizon	X		X			X	
Arbonne	X	X	X		X		X
Achères							
	7	3	4	1	4	4	1

Un taux d'encadrement suffisant et peu de besoins en formation exprimés

- Toutes les écoles travaillent avec **des agents communaux, sauf Saint Martin**. Certaines mobilisent également **l'équipe enseignante (Cély, Chailly, Barbizon)**.
- Certaines écoles (Cély, Chailly, Perthes, Arbonne et Barbizon) mentionnent **des intervenants : personnels municipaux, animateurs, éducateurs sportifs, ATSEM, professeurs des écoles, parents, intervenants associatifs et bénévoles...**
- **En ce qui concerne les partenaires** : Cély mentionne l'USSEP pour les activités sportives, l'association des Arts Martiaux des Pays de Bière, Cap Scène 77 pour la musique, Fleury/Saint Germain mentionne Récré animée, Fleury Animation, l'association Sports et loisirs de Saint Germain, Arbonne, le Foyer rural qui propose des activités sportives et culturelles extrascolaires

Concernant les **qualifications des intervenants et les actions de formation** menées ou souhaitées :

Communes	Nombre et qualification des intervenants par activité			Actions de formations menées en faveur du personnel	Besoins de formation
	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	SOIR		
Arbonne	2 agents communal	5 agents communal	2 agents communaux	conduite à tenir en cas d'incendie, geste premiers secours	gestion de l'enfant durant les temps de repas personnels cantine et atsem Rappel sur le devoir de réserve
Fleury Saint Germain	2 agents d'animation	2 agents d'animation	2 agents d'animation	Stage limité avec le Covid Allergie alimentaire	BAFA
Saint Sauveur	2 agents technique	6 agents (1 agent d'animation + 5 agents technique)	2 agents (1 agent d'animation + 1 agents technique)	2021 : gestion des troubles de l'enfant de 3 à 11 ans	aucune à ce jour, besoins directement adressés lors des entretiens annuels
Cély	1 agent d'animation	3 adjoints techniques 1 agent d'animation	1 agent d'animation 1 Institutrice de l'école pour l'étude (aide aux devoirs)	La mairie a donné toutes les formations nécessaires aux agents Nous sommes à jour	Aucun besoin
Chailly	1 Agent municipal	8 Agents municipaux	4 Agents municipaux/ professeurs des écoles de Chailly pour l'étude surveillée	Ras	Ras
Perthes	1 ATSEM 1 ANIMATRICE	9 (ATSEM ET ANIMATRICES)	1 ATSEM 3 animatrices	Proposition de stage BAFA	BAFA et formation enfants différents
Saint Martin	1	/	1	/	/
Barbizon	2	2	1	Hygiène alimentaire PSC1	Non déterminés
Achères-la-Fôret	1	4 + 1 agent service cantine	2		

Des taux de fréquentation du périscolaire plutôt faibles, mais qui varient en fonction des communes, des temps et de l'âge des enfants.

Si l'on regarde les données des communes dont nous disposons, on peut constater que **les taux de fréquentation des 3 temps périscolaires** (ratio entre le nombre d'enfants qui y participent / le nombre total d'enfants scolarisés), on s'aperçoit que :

- Les **accueils du matin** sont **les moins fréquentés**, avec seulement **8% des effectifs scolaires**.
- La **pause méridienne** est celle qui **regroupe le plus d'enfants** (71%)
- Les **accueils du soir** sont **plus fréquentés que ceux du matin** (31%)

Il y a néanmoins des **variations importantes selon les communes, les temps concernés et l'âge des enfants** (maternelle ou élémentaire). En effet :

➤ Concernant l'accueil du matin :

En moyenne, ils sont **davantage fréquentés par les élèves de maternelle** (9% contre 6% pour les élèves d'élémentaire). À l'école de Fleury, il atteint même 26%, tandis qu'il est de 4% à Chailly

Les taux varient entre 16% pour le plus élevé (Fleury/Saint Germain) et 7% pour le plus bas

➤ Concernant la pause méridienne :

Elle est également **davantage fréquentée par les élèves de maternelle** (80% contre 65%)

Le taux de fréquentation atteint 100% pour les maternelles à Fleury tandis qu'il est de 51% pour les élémentaires de Cély

➤ Concernant l'accueil du soir :

Il est davantage **fréquenté par les élèves d'élémentaire** que ceux de maternelle (33% contre 28%)

Il atteint 51% pour les élémentaires de Cély contre 14% pour ceux de Perthes, Arbonne et de Fleury

Seules les écoles de Fleury/Saint Germain indiquent accueillir des enfants en situation de handicap (à la fois à l'école et au périscolaire pour la première et uniquement à l'école pour la seconde),

Fréquentations moyennes périscolaire																			
Communes	Ecoles	Matin						Pause Méridienne						Soir					
		Mater	Elém	% total de fréquentation	% de fréquentation mater	% de fréquentation élém	Mater	Elém	% total de fréquentation	% de fréquentation mater	% de fréquentation élém	Mater	Elém	% total de fréquentation	% de fréquentation mater	% de fréquentation élém	Effectif scolaire 2021-2022	Effectif mater	Effectif élém
Arbonne la Forêt	Ecole Saint Just	5	3	10	11	9	30	24	66	64	69	8	5	16	17	14	82	47	35
Fleury Saint Germain	Ecoles de Saint-Germain sur Ecole et Fleury en Bière	9	3	16	26	7	35	25	78	103	58	6	6	16	18	14	77	34	43
Saint Sauveur	Ecole de la Fontaine	5	5	8	10	7	43	66	91	88	93	20	30	42	41	42	120	49	71
Cély	Ecole Amans Alexis Montell	4	5	8	9	8	35	30	61	74	51	15	30	42	32	51	106	47	59
Chailly	Ecole Maternelle Rosa Bonheur Ecole Élémentaire Rosa Bonheur	4	6	5	4	5	60	100	73	67	77	15	60	34	17	46	219	89	130
Perthes	Ecole élémentaire Les Tilleuls Ecole maternelle La Ruche	6	12	9	9	9	52	104	78	81	76	16	19	18	25	14	200	64	136
Saint Martin	Ecole du Menhir		35 enfants/mois					343 enfants par mois					35 enfants par mois				34	0	34
Barbizon	Ecole Jean-François MILLET	3	4	7	9	7	39	51	95	115	84	10	24	36	29	39	95	34	61
TOTAL		33	34				255	349				90	174				851	0	0
FREQUENTATION		10	6				80	65				28	33					317	534
TOTAL GLOBAL			67					604					264						
FREQUENTATION			8					71					31						

CE QU'IL FAUT RETENIR

La Communauté d'agglomération mène une politique éducative avec de nombreuses initiatives prises depuis sa création (projet de territoire, CTG, projet éducatif, création d'un service dédié). A la suite des collaborations entre les communes-membres et l'intercommunalité, des **enjeux et perspectives forts ont été identifiés dans le cadre de la CTG.**

Si des **actions de soutien à la parentalité existent** sur d'autres parties de la Communauté d'agglomération, il n'y a **pas d'équipements à proprement parler** dédié aux parents après la petite enfance sur le périmètre des 9 communes. C'est l'une des volontés affichées dans la CTG de développer des actions sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'accueil des enfants, deux systèmes fonctionnent en parallèle.

Le premier comprend les **accueils collectifs de mineurs** (mercredis et vacances scolaires). Il est directement géré par le Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse, chargé de mettre en œuvre les **intentions éducatives définies par les élus** (autour de la citoyenneté, de la santé et du sport, de la culture et de l'environnement) et d'accompagner la réalisation des actions prévues.

Le deuxième comprend les **accueils périscolaires** (matin, pause méridienne, soir), organisés par les communes au sein des établissements scolaires et qui ne font pas l'objet d'une déclaration auprès du SDJES. **Si la plupart des écoles ont défini des objectifs éducatifs dans leur projet** (des savoirs de base à la construction de la citoyenneté ou à la découverte culturelle), **les réflexions et la formalisation sont moins avancées concernant le périscolaire.** Ces derniers proposent néanmoins **une diversité d'activités** (pour beaucoup, des activités manuelles et de l'aide aux devoirs ou des études surveillées, mais aussi des activités artistiques et sportives).

Émerge ici un enjeu autour de la **coopération au sein de la communauté éducative**, et de la question de la **continuité éducative entre les différents acteurs qui interviennent dans le parcours éducatif** et les différents temps qu'ils proposent.

Si les **évaluations faites par les acteurs eux-mêmes sont assez positives**, on constate néanmoins **une faible fréquentation des accueils périscolaires** (8% des effectifs scolaires le matin, 31% le soir). Cet écart peut nous questionner sur la **visibilité de l'offre, son adéquation avec les besoins des familles ainsi que la qualité de ce qui est proposé.**

2.LA MISE EN PERSPECTIVE

Au regard de ce diagnostic, nous proposons ici un arbre d'impacts et d'objectifs, tel que proposé dans le précédent PEDT 2022-2025.

Les objectifs 2022-2025 n'ayant pas tous pu être réalisés par manque de pilotage en raison de l'absence de responsable petite enfance enfance jeunesse pendant plus d'un an et demi , il convient de les proposer de nouveau pour les années 2025 à 2028, le diagnostic de territoire étant sensiblement le même qu'en 2022.

Le COPIL du 30 juin 2025 a permis de dresser un bilan du PEDT. Il apparaît nécessaire de renforcer notre action collective autour de ces trois axes ci-dessous afin de garantir la continuité éducative et le partage des valeurs communes et partagées entre tous les acteurs du territoire et du PEDT.

AXE 1 : Animer la communauté éducative sur le territoire

Objectifs retenus :

- ✓ Mettre en place des instances de pilotage qui associent tous les partenaires éducatifs et les parents
- ✓ Travailler un ensemble de finalités et de valeurs communes
- ✓ Valoriser et développer la complémentarité des offres proposées

AXE 2 : Garantir la qualité et la continuité de l'action éducative

Objectifs retenus :

- ✓ Traduire, dans les projets éducatifs et pédagogiques, les finalités et valeurs de référence du territoire au regard des besoins des enfants et des familles (et notamment dans le cadre du plan Mercredi)
- ✓ Travailler en continu à l'amélioration des accueils, notamment sur la question de l'inclusion du handicap (plan Mercredi) Nous avons commencé à effectuer à travers la mise en place du nouveau règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs (en renforçant le critère Inclusion de tous les publics)
- ✓ Former et recruter des personnels encadrants qualifiés
- ✓ Eduquer les citoyens de demain aux enjeux sociaux (ex : écocitoyenneté) et locaux (valorisation du patrimoine et de l'environnement local)

AXE 3 : Soutenir le rôle des parents dans l'action éducative

Objectifs retenus :

- ✓ Améliorer la visibilité de l'offre et la communication avec les parents
- ✓ Favoriser l'accessibilité physique et financière à l'offre proposée
- ✓ Lutter contre l'isolement parental

3.LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

La communauté d'agglomération a mis en place des ateliers participatifs et collaboratifs avec différents acteurs locaux, étaient représentées :

- Elus
- Agents
- Parents
- Représentants associations
- Education nationale
- Partenaires institutionnels

L'objectif de ces ateliers, réalisés en octobre 2022, était la co-construction des actions structurantes du PEDT. Ils ont permis :

- Construction des actions par effet recherché ou objectif poursuivi
- Elaboration des trames de fiches action

Des comités de pilotage (COPIL) ont été organisés en janvier 2025 et juin 2025, ainsi que deux réunions familles en 2023. Ces instances permettent de suivre l'avancement du PEDT et d'ajuster les actions en fonction des besoins repérés. La charte de coopération intercommunale a été élaborée, mais il reste à la dynamiser et à la faire vivre au quotidien.

Le COPIL du 30 juin 2025 a permis de mettre en exergue les axes d'amélioration pour le PEDT à venir :

- **Renforcer la régularité et la coordination** des actions culturelles, sportives et citoyennes, en s'appuyant sur des partenariats locaux solides.
- **Poursuivre la formation des animateurs** et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques, pour garantir un accueil inclusif et de qualité.
- **Améliorer la communication** auprès des familles, notamment sur les dispositifs d'inclusion et l'offre d'activités.
- **Maintenir une dynamique de concertation** avec les familles et les partenaires locaux, afin d'ajuster les actions aux besoins du territoire.
- **Développer l'apprentissage de la natation** en partenariat avec les écoles et les maîtres-nageurs.
- **Harmoniser les pratiques d'accessibilité** financière et physique sur l'ensemble des communes, pour garantir l'équité d'accès à toutes les familles

Les fiches actions du PEDT 2025 2028 (en annexe 3) ont donc été reconduites et développées dans cette perspective.

Impacts	Objectifs	Actions structurantes	2025	2026		2027		2028	
			S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Animer la communauté éducative sur le territoire	Mettre en place des instances de pilotage qui associent tous les partenaires éducatifs et les parents	Animer la communauté éducative [fiche 1.1.1]		Mise en place des différentes instances		Elaboration et mise en œuvre du référentiel de pilotage et d'évaluation			
	Travailler un ensemble de finalités et de valeurs communes	Co-construire une charte de coopération [fiche 1.2.1]		Organisation et animation du groupe de travail	Rédaction de la Charte et validation par le COPIL	Evaluations de la Charte			
	Valoriser et développer la complémentarité des offres proposées	Se connaître et se reconnaître [fiche 1.3.1]		Elaboration du cahier des charges et choix de l'outil	Expérimentation de l'outil par tous	Ouverture de l'outil aux acteurs éducatifs		Evaluation de l'outil	
Garantir la qualité et la continuité de l'action éducative	Traduire, dans les projets éducatifs et pédagogiques, les finalités et valeurs de référence du territoire au regard des besoins des enfants et des familles (et notamment dans le cadre du plan Mercredi)	Rendre les projets éducatifs cohérents [fiche 2.1.1]		Présentation de l'outil existant : référentiel éducatif	Déclinaison au sein des ACM de la CAPF et sur les sites périscolaires volontaires		Mise à jour des projets d'établissement/ intégration du plan d'actions et modalités des coopérations	Evaluation de l'outil	
	Travailler en continu à l'amélioration des accueils, notamment sur la question de l'inclusion du handicap (plan Mercredi)	Mieux inclure les enfants en situation de handicap [fiche 2.2.1]		Recensement des pratiques actuelles et labellisation		Information auprès des familles			
					Actions de sensibilisation et de formation auprès des encadrants				
	Former et recruter des personnels encadrants qualifiés	Accompagner les personnels du périscolaire [fiche 2.3.1]		Recensement des besoins en formation et élaboration du plan de formation	Mise en œuvre du plan de formation, des visites et rencontres	A répéter chaque année	A répéter chaque année		
	Eduquer les citoyens de demain aux enjeux sociaux (ex : écocitoyenneté) et locaux (valorisation du patrimoine et de l'environnement local)	Développer l'éducation à la citoyenneté [fiche 2.4.1]		Mise en place du dispositif « ambassadeurs citoyens » au sein de l'accueil de loisirs et rencontres avec les élus			A renouveler chaque année		
					Mise en place des actions autour de la citoyenneté				

Impacts	Objectifs	Actions structurantes	2025	2026		2027		2028		
			S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
Soutenir le rôle des parents dans l'action éducative	Améliorer la visibilité de l'offre et la communication avec les parents	Mise en valeur des différentes offres du territoire [fiche 3.1.1]		Planification des actions par les structures	Mise en place des actions		A renouveler chaque année			
						Evaluation de l'impact des actions par les structures				
	Favoriser l'accessibilité physique et financière à l'offre proposée	Développer l'accessibilité physique et financière [fiche 3.2.1]		Sensibilisation des communes sur la politique tarifaire						
				Recensement des politiques tarifaires mises en œuvre par chaque organisateur périscolaire à chaque rentrée scolaire						
				Etude par l’instance de consultation des familles des actions possibles en termes de mobilité						
							Première expérimentation des solutions identifiées		Généralisation des solutions testées à l’ensemble des communes	
	Lutter contre l'isolement parental	Organiser des rencontres familles [fiche 3.3.1]		Mise en place de l’instance consultative des familles et du groupe projet « évènement » et planification des actions						
				Organisation des temps de rencontres parents/enfants à l’accueil de loisirs						
						Mise en œuvre d’actions à destination des familles	A renouveler chaque année			
							1ère évaluation de l’impact des actions et réorientation, si nécessaire du plan d’action		2ème évaluation de l’impact des actions et perspectives	

4. LE PLAN MERCREDI

Le Bilan 2022 / 2025

Lors de la mise en oeuvre du Projet Educatif de Territoire en 2022-2025, l'accueil de loisirs périscolaire du Pays de Fontainebleau s'est attaché à proposer aux publics un encadrement pédagogique de qualité, autour de quatre axes (citoyenneté, santé/sport, culture, environnement), définis dans les intentions éducatives des élus.



Objectifs visés

1. Pratiquer des activités sportives variées et innovantes
2. Découvrir le territoire du Pays de Fontainebleau
3. Proposer des actions sur les questions d'environnement
4. Créer des liens avec des acteurs locaux

1. Pratiquer des activités sportives variées et innovantes

Durant les années 2023/2024, et 2024/2025 l'équipe d'animation a fait découvrir aux enfants différents sports :

Elle a proposé aux publics de l'accueil de loisirs tout au long de l'année scolaire différentes activités et initiations sportives (handball, basket, judo, football, handisport et sport adapté ainsi que des jeux collectifs...). L'année des jeux olympiques, en 2024, a permis de mettre en place avec les partenaires associatifs et les autres accueils de loisirs du territoire des rencontres sportives et ludiques. Cela a perduré en 2025.

En 2024, la direction de l'accueil de loisirs a organisé 1 inter-centres par le biais de 3 rencontres. 10 communes de l'agglomération ont participé : Bourron-Marlotte, Samoreau, Fontainebleau, Bois le Roi, Chartrettes, Ury, Vulaines sur Seine, Héricy, Chapelle la Reine et la CA Pays de Fontainebleau

En mars 2024, il y a eu une rencontre maternelle au gymnase à Bourron-Marlotte pour 112 enfants et 10 centres ; en avril 2025, une rencontre élémentaire a eu lieu au stade de Pierre de Coubertin à Vulaines sur Seine 241 enfants et 10 centres ; en juin 2024, une rencontre primaire a également eu lieu au stade Mahut à Fontainebleau pour 343 enfants et 8 centres. Ils ont pu découvrir différents sports comme : athlétisme, vélo, judo, équitation, football, biathlon, basket, handball, tir à l'arc, frisbee, tennis, volley.

Les inter-centres ont eu un fort succès auprès des enfants et ont permis aux accueils collectifs de créer une unité de territoire. Une nouvelle rencontre inter-centre a eu lieu le 14 mai 2025 pour 8 communes du territoire.

Concernant les partenariats associatifs, Pour répondre aux objectifs du PEDT, nous avons orienté nos actions en 2024/2025 avec les associations du territoire proches de l'accueil de loisirs de mineurs :

- Association Espace Muse danse Moderne Jazz pour 30 enfants de 4/10 ans
- Association Golf de Cély pour 56 enfants de 6/10 ans
- Association Escrime de Chailly pour 58 enfants de 5/10 ans
- Association Art martiaux de Perthes découverte du Judo pour 83 enfants de 5/10 ans

Ces différentes interventions ont permis aux enfants de découvrir différents sports qui ne connaissaient pas. On constate également que beaucoup de sports sont proposés uniquement à partir de 5 ans (manque d'éducateurs sportifs pour l'encadrement des activités pour les 3/5 ans). Cette expérience a été très enrichissante. Nous souhaiterions dans le possible faire découvrir dans le futur d'autres disciplines.

Une animatrice de l'équipe a été formée en novembre 2023 au « Savoir rouler », formation dispensée par la SDJES. L'équipe a ensuite mis en place un projet vélo au sein de l'accueil de loisirs et lors des mini séjours « Vélo et nature » d'été. Ce projet a permis à plusieurs enfants de 7-10 ans et adolescents 11-17 ans de participer à différents ateliers, leur permettant de valider les 3 blocs d'apprentissage : Savoir pédaler, Savoir circuler, Savoir rouler à vélo. Cette action a été appréciée des publics et familles. L'équipe souhaite poursuivre ce travail, en particulier en y associant écoles et familles.

Lors d'un après midi, un groupe de 8 enfants âgés de 7-10 a bénéficié d'une sensibilisation à l'athlétisme au stade Philippe Mahut de Fontainebleau, organisé dans le cadre du Meeting National d'Athlétisme de Seine-et-Marne qui s'est tenu le 17 mai 2022 sur le même site.

Par ailleurs, le Pays de Fontainebleau étant labellisé Terre de Jeux 2024, l'accueil de loisirs promeut les valeurs de l'olympisme auprès des jeunes publics, à travers notamment le projet Parcours mon Patrimoine qui permet aux enfants de pratiquer randonnées et géocaching sur le territoire, avec l'accompagnement d'une animatrice spécialisée.

2. Découvrir le territoire du Pays de Fontainebleau

Pour répondre aux objectifs pédagogiques de l'année, l'accueil de loisirs a travaillé les années 2023/2024, et 2024/2025 autour du fil rouge « Découvrons notre territoire » dans l'ensemble des actions menées.

Le projet Terre de Jeux « Parcours mon Patrimoine » a permis aux enfants, non seulement d'encourager la pratique sportive, mais aussi de découvrir les richesses locales à travers les randonnées, le géocaching et la réalisation de graff sur le thème des JO Paris 2024 dans les communes-membres.

Les groupes d'âge ont participé à différentes sorties animées enrichies d'ateliers pédagogiques comme la visite de châteaux, la visite d'une verrerie d'art à proximité, découverte du Grand Parquet et ses activités équestres, des sorties en forêt (Arbonne-La-Forêt, Fontainebleau, balades de villages et journées en base de loisirs (Buthiers, Bois-Le-Roi etc...)). Ces actions permettent aux enfants de mieux connaître leur environnement proche et de prendre conscience de la richesse du territoire.

Ces différents projets 2023/2024 et 2024/2025 ont eu un fort succès auprès des enfants mais également des équipes d'animations a permis à environs 1000 enfants de découvrir de nouveau sport par le biais d'échanges avec d'autres accueils collectifs du Pays de Fontainebleau. Ces rencontres ont donné l'occasion aux enfants de découvrir le territoire mais également d'apprendre l'importance de communiquer, de travailler en collectif. Cet événement a été l'occasion pour les différents accueils de mineurs de découvrir l'étendue du territoire ainsi que ses infrastructures.

3. Proposer des actions sur les questions d'environnement

Le projet phare de l'année scolaire était « Quand les enfants céréalisent », organisé en partenariat avec le service Développement Economique, l'association 1001 SILLONS et quatre autres accueils de loisirs du territoire. Ce projet, en partie financé par le programme LEADER, avait pour objectif principal de sensibiliser les enfants au bien-manger et de valoriser une agriculture locale de qualité ainsi que la biodiversité. C'est au total 145 enfants qui ont participé au projet, dont 30 enfants de l'accueil de loisirs intercommunal.

Durant toute l'année, des enfants âgés de 5 à 10 ans ont participé activement à des ateliers de culture de parcelle de blé (des semis à la moisson), à des ateliers pédagogiques pour comprendre le lien entre nature et alimentation, à des visites d'exploitation agricoles locales pour découvrir la réalité du métier d'agriculteur. Le projet s'est clôturé autour de jeux et exposition sur le thème des céréales, lors d'un inter-centre avec tous les publics.

Dans la continuité de ce projet, l'accueil de loisirs a lancé un projet potager, suivi principalement par le groupe de 3-5 ans. Les enfants ont suivi les différentes étapes de culture potagère depuis l'achat des

graines à la récolte des fruits et légumes. Ce projet a vocation à se poursuivre en prenant de l'ampleur avec l'aménagement d'espaces dédiés.

Un groupe de 24 enfants âgés de 6 à 10 ans a également participé à 3 journées avec une intervenante de l'association Objectif Terre 77, avec le soutien du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGf). Les objectifs de ces journées étaient de découvrir la nature, de se servir des ressources de la forêt avec respect, de développer la motricité et la créativité, de manipuler, créer et fabriquer en s'amusant avec des matériaux naturels et locaux. Certains enfants avaient bénéficié de ce type d'intervention à l'école. Il serait pertinent de mettre en œuvre des actions en complémentarité avec celles réalisés en classe.

Enfin, au cours de l'année, l'équipe d'animation a veillé à utiliser prioritairement du matériel de recyclage et effectuer le tri sélectif dans les espaces de l'accueil de loisirs, avec les enfants. Les différents groupes ont bénéficié d'une formation sur le compost avec le SMICTOM : En 2024, bac de compost a été mis en place en 2024 ainsi qu'un récupérateur d'eau.

Depuis 2021, l'accueil de loisirs a contractualisé la livraison et la fourniture des repas et goûter avec un prestataire dans le cadre d'un cahier des charges soucieux des enjeux de l'environnement et la garantie de bénéficier du pain par la boulangerie locale.

Les élus communautaires souhaitent également renforcer les approvisionnements locaux et de qualité dans la restauration collective publique (notamment à destination des enfants (temps scolaire et ALSH)).

Le projet initial portait sur l'opportunité de création d'une cuisine centrale intercommunale. Celui-ci a évolué en 2022 suite à un bureau communautaire. Les élus ont souhaité réorienter le projet en raison d'entreprises artisanales locales réalisant cette activité. Le travail a débuté collectivement depuis mars 2025 avec l'appui d'une société coopérative de conseil. Des ateliers vont être menés collectivement (collectivités locales, entreprises, conserveries, exploitants agricoles locaux) pour proposer la meilleure offre possible.

L'équipe du service en lien avec l'accueil de loisirs est sollicitée depuis mai 2025 dans la démarche tout au long du projet afin de garantir le respect des besoins des enfants et du service en lien avec l'alimentation durable.

C'est un projet qui a une vision jusqu'à 2030.

4. Créer des liens avec des acteurs locaux

L'accueil de loisirs a travaillé en 2021-2022 avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels. Les familles ont aussi été impliquées dans la vie de l'accueil.

Les sorties, en général sur le territoire du Pays de Fontainebleau ou à proximité, ont permis aux publics de rencontrer des divers acteurs locaux (agriculteurs, artisans...)

Les temps de formation et de sensibilisation des animateurs et des publics ont aussi été l'occasion de travailler avec différents partenaires institutionnels, notamment la SDJES (« savoir rouler » et journée d'échanges des directeurs), le CIJ (valeurs de la République, addictions, organiser un débat avec les jeunes), l'UTEP (nutrition).

Les enfants de 8-10 ans ont bénéficié d'une sensibilisation PAROLE DE RAP avec l'intervention d'un éducateur de protection judiciaire de la jeunesse (Mission locale Seine-et-Loing). L'objectif était que les publics prennent conscience de la valeur des mots et de leur signification, pour un mieux « vivre ensemble ».

En tenant compte des contraintes liées à la crise sanitaire, l'équipe d'animation a mis en place deux temps forts ouverts aux familles afin de favoriser leur implication dans la vie de l'accueil et les échanges avec les animateurs ; un marché de Noël et une exposition en fin d'année scolaire. Ces temps conviviaux ont réuni de nombreuses familles qui se sont montrées curieuses, intéressées et ravies de ces moments de partage.

Evaluation

Pour évaluer les actions réalisées en 2021-2022, différents supports ont été utilisés :

- L'équipe d'animation a effectué un bilan à la fin de chaque période et un bilan général en fin d'année scolaire, pour mesurer la réussite des actions et projets.
- Les projets spécifiques (Quand les enfants céréalisent, Parcours mon Patrimoine, Savoir Rouler) font l'objet de bilans détaillés et partagés avec les partenaires concernés.
- Une évaluation de satisfaction des publics a été réalisée durant la fête de fin d'année auprès des familles et lors de l'inter-centre « Quand les enfants céréalisent » auprès des enfants.
- Tout au long de l'année, les animateurs recueillent oralement ou par le biais de supports l'avis des enfants sur les activités réalisées et leurs idées de nouvelles activités.

Eléments quantitatifs :

- ✓ Le nombre de participants :

175 enfants pour 132 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs les mercredis 2023/2024.

C'est au total 3 486 journées enfants soit 27 288h de présence enfants déclarées

Lors des temps forts ouverts aux familles, on compte environ 80 familles participantes à chaque période.

Les demandes de réservations de l'accueil de loisirs sont en hausse. Pour mieux répondre aux demandes des familles, l'effectif accueilli a été élevé de 80 mineurs à 90 mineurs en septembre 2021. Néanmoins, une liste d'attente a persisté toute l'année (entre 2 et 23 enfants restés en attente). On remarque aussi que la tranche d'âge maternelle est particulièrement en hausse, mais l'accueil est limité par la PMI à 40 enfants maternels.

Toutes les communes du périmètre d'action sont représentées dans les fréquentations.

- ✓ Le nombre d'animateurs et de partenaires impliqués :

L'équipe était composée d'une directrice et de 10 animateurs durant les mercredis 2023-2024.

Durant cette année, l'équipe a mobilisé le partenariat de deux associations spécialisées sur l'environnement.

Quatre partenaires institutionnels sont intervenus pour aider l'équipe à mettre en œuvre les animations souhaitées.

Les sorties organisées avec les publics ont permis de découvrir les richesses de l'environnement local ou à proximité (1 verrerie d'art, château et commune de Fontainebleau, stade Mahut, forêt de Fontainebleau, de Barbizon et de Noisy-su-Ecole, château de Beauregard, ferme agricole de Fleury-en-Bière et ferme céréalière de Bourron-Marlotte, villages de Cély, de Fleury-en-Bière et de Barbizon).

- ✓ Le budget

Les dépenses de fonctionnement des activités du mercredi 2023-2024 (hors fluides, maintenance, charges salariales et restauration) se sont réparties de la manière suivante, pour un montant global de 11 109€, décomposés comme suit (à l'arrondi supérieur) :

- 2 304€ de prestation de service
- 2 520€ de transport collectif
- 131€ en alimentaire
- 200€ en fourniture d'entretien
- 5 814€ de matériel pédagogique
- 140€ de ressources documentaires

Les projets « Quand les enfants céréalistent » et « Parcours mon Patrimoine » ont fait l'objet de budgets spécifiques.

La participation des familles s'élève à 57351,96€, au quotient familial. On note une plus forte participation des familles des deux quotients les plus forts.

Les dépenses annuelles de l'accueil périscolaire du Pays de Fontainebleau en 2024 s'élèvent à 194 807,89€

La Caf soutien l'accueil de loisirs périscolaire à hauteur de près de 10,4% des dépenses totales des mercredis.

Eléments qualitatifs :

✓ La pratique d'activités sportives variées

Une offre d'activités sportives variées a été proposée aux publics. Néanmoins il s'agit principalement d'initiations menées par les animateurs. Certaines associations, plus particulièrement sportives, ont été sollicitées depuis 2023 pour agrémenter l'offre proposée aux enfants les mercredis

Les activités autour du « savoir rouler » ont remporté un fort succès avec le souhait des publics et familles de développer les actions sur cette thématique. Il convient de les remettre en place lors du prochain PEDT.

Le Label Terre de Jeux a été un support fédérateur pour le développement de projets sportifs.

✓ Le développement de la connaissance des publics sur le territoire

Les publics apprécient la découverte de leur environnement proche. Ils se montrent enthousiastes et intéressés lors des sorties et visites, également satisfaisantes pour les familles. Il est important, pour susciter encore plus d'intérêt des enfants, de donner du sens à ces actions en les insérant dans des thématiques et projets évolutifs avec une déclinaison de plusieurs activités.

✓ La sensibilisation aux enjeux de l'environnement

Les actions autour de l'environnement ont été une réussite et ont permis aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances sur la biodiversité, le bien-manger et sur le tri sélectif. Le soutien d'associations et organismes spécialisés est nécessaire pour compléter l'encadrement par les animateurs. La poursuite d'activités sur cette thématique est utile pour consolider et approfondir les connaissances et la pratique.

✓ Le partenariat

De nombreux partenariats ont été mis en œuvre sur l'année, et dans le cadre de projets longs. Ces actions réalisées sont riches et innovantes. Elles sont particulièrement appréciées des publics et familles. La coopération avec le tissu associatif local est à développer. Le lien avec les écoles reste à développer mais s'avère nécessaire pour apporter aux publics plus de cohérence et de continuité éducative. Les familles sont demandeuses de temps partagés avec elles.

Les outils d'évaluation ont montré globalement la satisfaction des familles et des enfants. Les projets du Plan mercredis ont aboutis et ont atteints les objectifs visés. La mobilisation de partenaires apporte une richesse et du sens aux actions menées. La formation des animateurs reste à développer et à renforcer pour varier les activités et renforcer les savoirs transmis aux publics.

Perspectives :

Elargir le champ des partenaires

Développer la collaboration avec les communes notamment pour la recherche des partenaires associatifs et pour le recrutement des animateurs péri-extrascolaires

Créer et maintenir un dialogue, une coopération avec les écoles, en particulier pour connaître les contenus pédagogiques

Fonctionner davantage en mode « cycle de séances d'animation » (évolution des apprentissages)

Travailler sur l'inclusion avec les équipes et publics (accueil de 2 enfants porteurs de handicap durant l'année)

Impliquer davantage les publics et familles dans la vie de l'accueil de loisirs

Accroître les compétences des animateurs et des personnels gravitant autour de l'enfant (agent de restauration, de service en salle, d'entretien)

Freins repérés :

L'évaluation des actions a permis d'identifier certains freins qu'il faudra veiller à lever pour améliorer l'action éducative de l'accueil de loisirs :

- Trouver des espaces adaptés et disponibles pour accueillir des événements culturels ou sportifs
- Disposer des moyens de transport adaptés pour déplacer les groupes vers le lieu des activités
- Dégager du temps de travail pour le pilotage de projets en partenariat
- Identifier et développer le réseau des associations locales et autres partenaires
- Trouver la bonne adéquation des temporalités entre accueil de loisirs/associations/écoles pour un travail pédagogique commun
- Dégager du temps aux encadrants pour la formation continue
- Adapter les dépenses budgétaires aux effectifs en hausse, en cohérence avec les objectifs fixés
- Recruter des animateurs en nombre suffisant selon les qualifications requises pour chaque période de fonctionnement (il est constaté des difficultés à recruter des animateurs en nombre suffisant et avec les qualifications attendues).

Les volontés du Plan Mercredi 2025 / 2028

Suite au dernier comité de pilotage du 30 juin 2025, l'évaluation du PEDT 2022/2025 par les participants était unanime : la carence d'un an et demi de responsable du service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du Pays de Fontainebleau n'a pas permis de développer les fiches actions prévues initialement malgré quelques avancées.

Il convient donc de repartir sur les mêmes objectifs et grandes typologies d'actions à mener

Objectifs :

1. Créer /participer à des événements culturels ou sportifs, en lien avec les associations- établissements locaux et/ou les écoles
2. Sensibiliser au respect de l'environnement et développer la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales
3. Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires
4. Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants, en encourageant leur implication et participation
5. Former/sensibiliser les animateurs périscolaires au handicap et au développement de l'enfant

Actions à mener :

1. Créer /participer à des évènements culturels ou sportifs, en lien avec les associations-établissements locaux et/ou écoles

L'équipe proposera des sorties pour assister à des spectacles locaux mais également en créer avec les publics. Ces spectacles réalisés seront à destination des enfants de l'accueil de loisirs ou des familles.

Les animateurs mettront en œuvre des sessions de découverte sportives, en partenariat avec des associations locales. La direction portera la coordination des projets.

Des évènements thématiques sportifs et culturels seront organisés par les animateurs et les enfants de l'accueil de loisirs et proposés aux écoles du secteur (CELY, FLEURY etc.....).

La direction travaillera en collaboration avec les bibliothèques mais également les musées et galeries de peinture... Ces différents établissements permettront à l'équipe de proposer un large choix d'activités ou sorties autour de la culture.

L'accueil de loisirs mettra en œuvre un inter-centre tous les ans et va poursuivre son implication dans les projets de territoire « Parcours mon Patrimoine » (randonnées, géocaching, graff)

2. Sensibiliser au respect de l'environnement et favoriser la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales

Les animateurs ainsi que les enfants poursuivront le projet potager initié l'année dernière et travailleront sur l'aménagement extérieur du site de Cély.

Les encadrants et les publics se formeront au savoir-rouler, pour promouvoir les déplacements en circulation douce sur le territoire. L'équipe proposera des actions autour du vélo, en lien avec les écoles et les familles.

Les animateurs privilégieront le matériel de recyclage pour les activités manuelles de l'accueil de loisirs. Ils sensibiliseront également au gâchis alimentaire avec l'intervention du SMICTOM. Des ateliers seront mis en place sur le gaspillage. L'équipe veillera à la récupération de certains aliments de la cantine et du goûter pour les mettre dans le compost du potager. Une pesée des aliments sera mis en place à la cantine en 2026/2027.

Les groupes réaliseront ensemble une charte collective de l'accueil de loisirs qui s'appuiera sur les droits de l'enfant et favorisera leur participation aux projets et à la vie quotidienne de l'accueil.

Une rencontre entre les élus de l'intercommunalité et les enfants de l'accueil de loisirs sera organisée à chaque rentrée.

L'équipe organisera une campagne d'engagement des enfants à travers le rôle « d'ambassadeurs citoyens » au sein du centre de loisirs (en présence des élus de l'intercommunalité). Ces enfants pourront s'investir dans les projets en fonction des thématiques. Ils participeront aux préparations des périodes avec les animateurs et qui exerceront des responsabilités progressives dans la vie quotidienne de l'accueil. Ils pourront aussi participer à des instances du PEdT.

Les plannings d'activités incluront des interventions de partenaires institutionnels ou associatifs pour sensibiliser les publics à des thématiques ciblées autour de la citoyenneté (Maison de Protection des Familles- Préfecture- Familles Rurales sur les Juniors Associations, UNICEF, Les petits Citoyens ...)

Les animateurs veilleront à proposer aux enfants de participer à des actions en faveur de grandes causes nationales et internationales (solidarité pour les sans-abris, octobre rose, enfants malades hospitalisés...).

Les enfants participeront à des visites d'établissements locaux (EPHAD, Mairie, gendarmerie, CNSD, SDIS 77 ...) pour affiner leurs connaissances de la « cité ».

3. Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires

Par le biais notamment des instances de pilotage du PEDT, la direction de l'accueil de loisirs s'informerait du contenu des programmes scolaires en sciences pour mettre en place avec l'équipe d'animateurs et intervenants spécialisés des activités et animations scientifiques et numériques adaptées aux différentes tranches d'âge.

Des salles équipées pourront faire l'objet d'un projet pour favoriser la découverte scientifique et numérique comme une ludothèque avec un coin informatique et un outil de visioconférence sera utilisée pour travailler sur le numérique.

Développer une correspondance régulière, via un outil numérique, entre les publics de l'accueil de loisirs et les écoles primaires des 10 communes du secteur pour pratiquer en sécurité et pour s'informer des actualités/projets de chacun, à étendre aux associations locales si possible.

Des sensibilisations sur les dangers numériques par le biais d'ateliers ou temps d'échanges seront proposés aux publics par l'équipe ou des intervenants spécialisés. Un spectacle sera mis en place avec les enfants au premier semestre de l'année 2025/2026 « sur les dangers des écrans ».

4. Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants en encourageant leur implication et leur participation

L'équipe travaillera chaque année sur les aménagements des différentes salles de l'accueil de loisirs avec la participation des enfants. La décoration sera également mise en avant et réalisée avec les enfants pour une meilleure appropriation des lieux.

Des exercices d'incendie et de PPMS seront réalisés régulièrement à l'accueil de loisirs pour permettre d'être en concordance avec les écoles.

Pour impliquer davantage les familles, l'équipe développera des supports de communication plus régulier. Un temps de concertation sera proposé avec les familles à chaque rentrée scolaire.

Les animateurs recueilleront régulièrement leur avis sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs mais également sur des sujets thématiques et projets.

Tout au long de l'année, des temps forts seront ouverts aux familles (spectacle, veillée, expositions...) en suscitant leur implication.

L'équipe s'attachera à recueillir le ressenti et l'avis des enfants sur les activités menées et la vie quotidienne de l'accueil. Les supports seront variés, adaptés aux tranches d'âge visées et au déroulement des journées. L'équipe veillera aussi à favoriser le dialogue, l'intégration et la résolution de conflits entre et par les enfants eux-mêmes, pour une meilleure compréhension et acceptation des différences (« forum » de discussion, enfant « médiateur », accueil en petit groupe ou accompagnement personnalisé des nouveaux arrivants...).

L'équipe organisera avant chaque été des actions « passerelles » entre les enfants du Relais Petite Enfance, l'accueil de loisirs, les écoles primaires et le collège.

5. Former/sensibiliser les animateurs périscolaire au handicap et au développement de l'enfant

Des temps de formation/sensibilisation, des échanges de pratiques sur des thématiques liées au handicap et au développement de l'enfant seront organisés par le service et ouverts aux animateurs périscolaires.

L'accueil de loisirs ira à la rencontre d'instituts spécialisés (ex. IME d'Arbonne la Forêt) pour échanger avec d'autres publics.

L'équipe d'animation organisera des actions phares autour du handicap et de l'inclusion (ex : Olympiades paralympiques où les enfants de l'accueil de loisirs seront mis en situation de handicap à chaque épreuve, organiser des temps d'accueil d'enfants issus d'institut spécialisé à l'accueil de loisirs)

Partenaires identifiés :

- Les élus des communes et de l'intercommunalité
- Les institutions : SDJES, Caf 77, M.P.F (Maison de protection des familles), Préfecture...
- Les publics/familles
- Les animateurs périscolaires du secteur
- Les associations locales (notamment sportives et culturels)
- Les établissements scolaires (écoles primaires et collège)
- Etablissements locaux spécialisés (Fondation Poidatz, IME et EPHAD d'Arbonne-la-Forêt)
- Autres établissements locaux (bibliothèques, le Parc Naturel Régional du Gâtinais, l'ONF, le SMITOM...)
- Des professionnels spécialisés (notamment pour les formations auprès des professionnels et des interventions auprès des publics)

5.L'EVALUATION DU PEDT/PLAN MERCREDI

5.1 Sens de l'évaluation : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs. En fait, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux pour :

- ✓ Communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet ;
- ✓ Apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter celle des acquis des élèves dans le cadre scolaire et d'apprécier d'autres éléments dans le domaine péri et extrascolaire qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme, développement des capacités à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants... ;
- ✓ Piloter le PEDT au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit aboutir à une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre. Il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat établi et de procéder si besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions réalisées dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

5.2 Méthodologie

Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de réaliser des investigations complémentaires sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfant et du jeune sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et des commissions. Il revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

5.3 Référentiel

Voir page suivante

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OUTILS D'EVALUATION	INDICATEURS DE RESULTATS
Créer /participer à des évènements culturels ou sportifs, en lien avec les associations- établissements locaux et/ou les écoles	Satisfaction/ implication des publics Bilan avec les partenaires	1 sortie spectacle et 1 spectacle réalisé Associations sportives et culturelles sous forme de cycle 1 évènement organisé avec les écoles 1 collaboration avec un partenaire culturel local Réalisation d'un inter-centre Terre de jeux avant l'été 2026 Au moins 3 randonnées/géocaching
Sensibiliser au respect de l'environnement et développer la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales	Nb de formations/d'actions « savoir rouler » Participation de tous les groupes à la charte collective / mise en place et évaluation Nb de participation et implication des jeunes en tant « qu'ambassadeurs citoyens » Bilan de l'équipe par période	Projet "ma cour agroécologique Bosqu'haie « 2025-2026 et suivi 2027-2028 Au moins 5 animateurs formés et 3 actions « savoir rouler » réalisées Diminution des déchets de l'accueil de loisirs (avec outils de mesure) et des achats de matériel pédagogique Réalisation d'une charte collective partagée par tous les acteurs 1 rencontre annuelle élus/enfants à l'accueil de loisirs " ambassadeurs " jeunes par thématique 1 action de sensibilisation par groupe âge sur la citoyenneté p/an Au moins 1 cause soutenue Visites de 2 établissements locaux
Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires	Tableau de suivi des actions Nb d'interventions sur l'année Nb de participants aux actions Bilan de l'équipe par action	Connaissance des programmes scolaires par la direction de l'accueil de loisirs et complémentarité sur les activités du mercredi. Aménagement d'espaces dédiés à la découverte scientifique/numérique Communication régulière avec les écoles/associations Au moins 2 actions de sensibilisation réalisées sur les dangers du numérique
Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants, en encourageant leur implication et participation	Satisfaction/ implication des publics et familles Nb de supports de communication créés et utilisés Nb de temps forts avec les familles Nb d'enfants porteurs de handicap accueillis Nb de conflits majeurs à l'accueil Registre de sécurité Bilan de l'équipe	Au moins 2 exercices incendie/PPMS réalisés 2 concertations familles/ 2 temps forts/ 1 veillée famille Communication régulière avec les familles Amélioration du « vivre ensemble » au sein des groupes Bonne intégration des maternels-futurs 6 ^e , enfants porteurs de handicap ou autre différence
Former/ sensibiliser les animateurs périscolaires au handicap et au développement de l'enfant	Nb de sensibilisation et nb de participants aux formations/ sensibilisation Nb de partenariat avec des instituts spécialisés Nb d'actions Handicap mise en place Bilan de l'équipe et des partenaires	Augmentation des savoirs et savoir-faire des animateurs sur l'accueil de publics porteurs de handicap Approfondissement des connaissances des animateurs sur les étapes de développement de l'enfant pour une meilleure prise en charge des publics : au moins 2 actions de formations/sensibilisation

6.SIGNATURE

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Le président, Pascal GOUHOURY

7.LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Informations Relatives Aux Accueils De Loisirs Périscolaires Du Mercredi Respectant Les Principes De La Charte Qualité
- Annexe 2 : Charte De Qualité Plan Mercredi
- Annexe 3 : Fiches actions

7.ANNEXES

7.1 Annexe 1

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :

-

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :

-

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Accueil de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

10 rue du Fief- 77 930 CELY

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

Accueil de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 55

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 65

Activités :

x activités artistiques

x activités scientifiques

x activités civiques

x activités numériques

x activités de découverte de l'environnement

x activités éco-citoyennes

x activités physiques et sportives

Partenaires :

X associations culturelles

x associations environnementales

x associations sportives

☐ équipe enseignante

x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)

x structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

x intervenants associatifs rémunérés

x intervenants associatifs bénévoles

x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

☐ parents

☐ enseignants

x personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

CHARTRE DE QUALITE PLAN MERCREDI

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la DDCS du département où ils sont organisés.

Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :

- **Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier.** L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Application de la Tarification en fonction du barème départemental sur l'Alsh du mercredi
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS du département où il se déroule implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (Epci), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale.

Les services de l'État s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°1.1.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
INTITULE DE L'ACTION : <u>Animer la communauté éducative</u>	
CONSTATS INITIAUX	

Le diagnostic a mis en évidence une organisation à deux échelles :

- Celle de la communauté d'agglomération, dont la politique éducative s'est concrétisée à travers plusieurs projets (projet de territoire, CTG, projet éducatif, service dédié), et qui gère, par le biais du Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse, les ACM des mercredis et des vacances scolaires sur les différentes communes
- Celle des communes et des autres acteurs locaux (écoles, associations), qui gère les accueils périscolaires (matin, pause méridienne, soir), non déclarés auprès du SDJES

Comme l'a également montré la CTG, il y a un enjeu fort à développer la coordination et les coopérations entre ces deux échelles d'intervention pour assurer la continuité éducative auprès des enfants du territoire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans le cadre de l'enjeu d' « animer la communauté éducative sur le territoire », l'objectif est de mettre en place des instances du PEdT qui associent tous les partenaires éducatifs et les parents afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation en continu.

Ces instances devront fonctionner comme des espaces de coopération entre les acteurs éducatifs du territoire permettant d'identifier les besoins en continu, favoriser l'échange de pratiques et mettre en œuvre des projets communs.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'action consistera à :

1. Mettre en place les différentes instances du PEdT :
 - a. Une instance référente de pilotage du PEdT, qui se réunira 2 fois/an, composée de représentants du Pays de Fontainebleau (élus, Service petite enfance-Enfance-Jeunesse) et des représentants des 9 communes du périmètre enfance.

- b. Des groupes « projets » sur des thématiques précises issues des fiches action (cohérence éducative/ accompagnement des personnels/ évènements/ accessibilité) qui seront chargés de coordonner la mise en œuvre des actions relevant de leur responsabilité et nécessitant une coordination de plusieurs partenaires. Ils se réuniront en fonction du plan d'action validé.
 - c. Une instance consultative des familles qui permettra de les associer à la gouvernance du PEdT mais aussi de recenser leurs besoins et ceux de leurs enfants (en s'appuyant particulièrement sur les représentants de parents d'élèves).
2. Construire un référentiel de pilotage et d'évaluation du projet, sur la base des suggestions des « groupes projet »
 3. Animer les différentes instances de travail mises en place.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- ✓ Ensemble des acteurs du PEdT

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques, en dehors du temps agents.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 :

- Mise en place des différentes instances

2^{ème} semestre 2027 :

- Elaboration et mise en œuvre du référentiel de pilotage et d'évaluation

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Effectivité des actions prévues dans le plan d'action
- Nombre et types d'acteurs internes et externes participants aux instances de pilotage du projet
- Construction effective d'une communauté éducative (valeurs et objectifs partagés, pratiques coopératives, ...), à évaluer régulièrement au travers de temps collectifs d'évaluation ou *via* la mise en place d'un « baromètre ».

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°1.2.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
INTITULE DE L'ACTION : <u>Co-construction d'une charte de coopération</u>	

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence une organisation à deux échelles :

- Celle de la communauté d'agglomération, dont la politique éducative s'est concrétisée à travers plusieurs projets (projet de territoire, CTG, projet éducatif, création d'un service dédié)
- Celle des communes, avec des projets éducatifs définis pour les écoles et des projets plus disparates voire non explicites pour les accueils périscolaires.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

L'enjeu est la cohésion des acteurs. Il s'agit de définir des objectifs, le plan d'actions et les moyens. La charte fixe aussi les principes et modalités de fonctionnement du partenariat entre les acteurs éducatifs autour de finalités et valeurs communes pertinentes au regard des besoins des enfants et des familles du territoire et en vue de la construction d'une communauté éducative.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'action consistera à organiser et à animer un groupe de travail (« cohérence éducative») de co-construction d'une charte de coopération (exemple de chartes en annexes).

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- ✓ Les organisateurs du périscolaire

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques sinon ceux qui seraient éventuellement nécessaires pour animer les travaux de séminaire, notamment le temps agents.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 : Organisation et animation du groupe de travail

2^e semestre 2026 : rédaction de la Charte et validation par le COPIL

2027 et 2028 : évaluations de la Charte

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre et types de participants au groupe de travail
- Qualité de la charte élaborée (lisibilité, simplicité, cohérence)
- Nombre et types d'initiatives prises pour assurer sa diffusion
- Niveau d'appropriation de la Charte par les acteurs éducatifs (à évaluer à 6 mois, puis 1 fois par an, dans le cadre du groupe de travail, via un baromètre par exemple)
- Références effectives à la Charte dans les projets des structures éducatives

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°1.3.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Se connaître et se reconnaître</u>	

CONSTATS INITIAUX

Selon l'analyse socio-démographique et documentaire, il ressort que la communauté éducative du Pays de Fontainebleau est composée d'une diversité d'acteurs (services intercommunaux, communaux, écoles, associations, parents...) mais qui ne se connaissent peu entre eux et qui n'ont pas une vision claire des actions et des expertises des uns et des autres. Ce constat pose aussi la question de la visibilité pour les parents et les enfants de la politique mise en œuvre et de l'offre existante

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

A travers cette action, il s'agit de développer l'interconnaissance entre les acteurs et la reconnaissance de chacun d'entre eux, mais également de mieux valoriser les actions et ressources existantes sur le Pays de Fontainebleau et les rendre plus visibles à travers un outil simple d'utilisation.

Cette action est complémentaire d'événements développés dans les fiches 3.1 à 3.3

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera suivie et évaluée par un groupe projet.

- Il s'agira dans un premier temps d'établir une correspondance régulière par l'accueil de loisirs avec les écoles, à partir d'un outil interactif et administrable par chacune des entités pour en faciliter l'actualisation.
- La 2^e étape sera d'accompagner un ensemble de « référents ») pour qu'ils puissent eux-mêmes se saisir de l'outil et le compléter avec leurs missions, leur rôle, leurs compétences et appétences, leur action, voire alimenter un volet « événementiel »
- La 3^e étape sera de communiquer sur l'outil, pour susciter la participation des associations locales et des acteurs du périscolaire
- Dans un dernier temps l'outil pourra devenir accessible aux familles

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

Les animateurs de l'accueil de loisirs

Les services informatique et communication du Pays de Fontainebleau

Les écoles des 10 communes du périmètre enfance

Puis les autres acteurs éducatifs

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de cette action sera à évaluer selon l'outil qui sera choisi, il n'est pas possible à ce stade d'en évaluer le montant.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 : Elaboration du cahier des charges et choix de l'outil

A partir du 2^e semestre 2026 : expérimentation de l'outil par tous

2027 : ouverture de l'outil aux autres acteurs éducatifs

2^{ième} semestre 2028 : Evaluation de l'outil

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Effectivité de l'outil
- Nombre d'acteurs s'étant saisis de l'outil
- Développement de l'interconnaissance entre les acteurs (à évaluer au travers de temps collectifs d'évaluation ou *via* un baromètre)
- Evolution de la connaissance des actions proposées par les familles (à évaluer dans l'instance consultative des familles)

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°2.1.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Des projets de structures cohérents</u>	

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence des projets différents en fonction des échelles d'intervention :

- Celle de la communauté d'agglomération, dont la politique éducative s'est concrétisée à travers plusieurs projets (projet de territoire, CTG, projet éducatif, service dédié)
- Celle des communes, avec des projets éducatifs définis pour les écoles et des projets plus disparates voire non explicites pour les accueils périscolaires

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Cette action fait suite à la co-construction d'une charte commune (1.2.1). Une fois la charte commune coconstruite (1.2.1), il s'agira pour les acteurs de la traduire dans leur projet d'accueil (projets d'école, projets pédagogiques des ALSH) afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique auprès des enfants.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Cette action sera portée au sein du groupe de travail « cohérence éducative »

- La première étape sera de présenter l'outil existant (référentiel éducatif) à l'ensemble des équipes des différentes structures, y compris les écoles
- A partir de là, un temps de travail sera organisé avec chacune des structures pour décliner ce référentiel éducatif (valeurs, finalités, objectifs, coopérations mises en place) dans leur projet d'établissement et dans les structures périscolaires volontaires.
- Dans un troisième temps, les projets pourront traduire les modalités de coopération et plan d'actions avec les autres acteurs du territoire dans leur projet d'établissement, en termes de référentiel éducatif commun. Une attention particulière sera portée à la méthodologie.
- Enfin une évaluation de la pertinence de l'outil sera effectuée en 2028.

Il s'agira de « faire vivre » le référentiel éducatif en l'explicitant à chaque rentrée scolaire et aux nouveaux entrants, en le faisant évoluer selon les nouveaux besoins identifiés.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- ACM
- Périscolaire
- Ecoles

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Cette action ne suppose pas de financements spécifiques, en dehors du temps agents

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^e semestre 2026 : présentation de l'outil existant : référentiel éducatif

Pour la rentrée 2026/2027 : Déclinaison aux accueils de mineurs de la CAPF et sur les sites périscolaires volontaires

2^e semestre 2027 : mise à jour des projets d'établissement/ intégration du plan d'actions et modalités des coopérations

2^e semestre 2028 : Evaluation de l'outil

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre de temps de travail mis en place
- Connaissance et appropriation de la charte commune par l'ensemble des acteurs éducatifs
- Travail effectif de refondation des projets de chaque structure pour concrétiser la charte dans les pratiques éducatives voire pédagogiques.
- Impacts constatés en termes de cohérence et continuité éducative

Les indicateurs seront à affiner par le groupe de travail.

Pilotage technique :
Elu référent :
Commission référente :

FICHE ACTION N°2.2.1
Groupe projet de référence :
Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :
Mieux inclure les enfants en situation de handicap

CONSTATS INITIAUX

D'après le diagnostic, il ressort que :

- Dans les ACM, les mineurs en situation de handicap peuvent être accueillis, dans la limite des moyens à disposition de l'équipe pour assurer leur sécurité. Si nécessaire, des projets d'accueil individualisés (PAI) sont élaborés avec les familles. Néanmoins, peu d'enfants en situation de handicap fréquente la structure.
- Au niveau des écoles, seules le RPI de Fleury-Saint Germain indique accueillir effectivement un enfant en situation de handicap (à l'école et au périscolaire),

« Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap » fait partie des enjeux identifiés dans le cadre de la CTG.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

L'enjeu ici est d'améliorer en continu la qualité des accueils, notamment en ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap. Il s'agit de permettre un accueil individualisé des familles dont les enfants sont en situation de handicap dans toutes les structures et de rendre l'information relative aux conditions d'accueil accessibles à tous les parents avec des enfants en situation de handicap.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de cette action passera par différentes étapes :

1. Référencer plus finement les structures accueillant du public en situation de handicap
2. Labelliser l'engagement des acteurs en faveur des publics en situation de handicap
3. Sensibiliser et former les agents encadrants les mineurs aux types de handicap, aux modalités d'accueil des enfants à mettre en place (cf. fiche 2.3.1)

Une collaboration rapprochée avec la CAF et avec l'Education Nationale en vue d'encourager et valoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap est requise tout au long de la démarche.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- CAF
- Education Nationale
- Asso
- IME
- Asso POIDATZ
- Structures ACM et structures communales

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de cette action porte principalement sur les actions de sensibilisation et de formation qui pourraient être mises en place.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 : recensement des pratiques actuelles et labellisation

1^{er} semestre 2027 : information auprès des familles

Dès 2^{ième} semestre 2026 : actions de sensibilisation et de formation auprès des encadrants

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre de structures pouvant accueillir des enfants porteurs de handicap
- Nombre d'enfants en situation de handicap effectivement accueillis sur les temps scolaires, péri et extrascolaires et nombre de structures concernées
- Nombre de professionnels ayant suivi une formation/ sensibilisation sur les situations de handicap
- Evolution des perceptions des parents ayant des enfants en situation de handicap quant à l'accueil qui leur est réservé ainsi qu'à leur enfant et évolution des perceptions des parents n'ayant pas d'enfants en situation de handicap relatives à la démarche mise en œuvre. A mesurer au travers de l'instance consultative mise en place avec les familles (Fiche action 1.1.1)

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°2.3.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Accompagnement des personnels du périscolaire</u>	

CONSTATS INITIAUX

Selon l'analyse diagnostique, il ressort que :

- Les intervenants dans les ACM sont des agents qualifiés et en nombre suffisant selon la réglementation en vigueur (Code de l'action sociale et des familles)
- Les accueils périscolaires ne sont pas déclarés au SDJES, les qualifications des intervenants sont moins homogènes et des besoins en formation (BAFA *a minima*) ont été exprimés
- Des difficultés de recrutement des agents périscolaires existent pour tous les organisateurs
- L'accueil de public porteur de handicap est peu représenté dans les structures

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Cette action est complémentaire du travail de mise en cohérence des projets des structures (2.1.1). A travers cette action, il s'agit de :

- Faire monter en compétences les acteurs du périscolaire, notamment sur la question de l'accueil des enfants en situation de handicap, et plus largement sur la mise en cohérence des projets des structures avec la Charte qui sera définie (cf. fiche-action 1.2.1)
- Favoriser la mutualisation/complémentarité des postes du périscolaire entre organisateurs
- Faire évoluer les pratiques professionnelles en vue d'une qualité et d'un impact éducatifs renforcés

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Cette action sera portée par un groupe projet « accompagnement des personnels ».

- Dans un premier temps, il s'agira de recenser les besoins en formation des différents personnels et d'établir un plan de formation
- Dans un deuxième temps, il s'agira de mettre en œuvre ce plan de formation et d'encourager des visites inter-sites (ex : Fondation POIDATZ- IEM Arbonne) et des rencontres entre professionnels pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Personnels du périscolaire
- Associations/ Etablissements spécialisés du territoire
- Organismes de formation et professionnels de l'action éducative
- Partenaires institutionnels dispensant des formations : SDJES/ Caf / CNFPT

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût sera à évaluer par le groupe projet selon le plan de formation établi.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^e semestre 2026 : recensement des besoins en formation et élaboration du plan de formation

2^e semestre 2026 : Mise en œuvre du plan de formation, des visites et rencontres

A renouveler chaque année

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre d'agent ayant bénéficié de formation/ sensibilisation et types de thématiques concernées.
- Evolution des qualifications des intervenants
- Nombre de visites et rencontres organisées
- Evolution des perceptions des parents sur l'évolution de la qualité des accueils périscolaires. A mesurer au travers de l'instance consultative mise en place avec les familles (Fiche action 1.1.1)

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°2.4.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Développer l'éducation à la citoyenneté</u>	

CONSTATS INITIAUX

Le projet éducatif du Pays de Fontainebleau a défini ses intentions éducatives autour de 4 axes : la citoyenneté, la santé/sport, la culture et l'environnement et élaboré des objectifs pédagogiques en découlant.

Ceux-ci sont déjà travaillés en partie dans les différentes structures : ACM, écoles, périscolaire... Des conseils municipaux des enfants existent également dans certaines communes.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Afin de garantir la qualité et la continuité de l'action éducative, l'objectif est ici d'éduquer les citoyens de demain aux enjeux sociaux (ex : valeurs de la République, écocitoyenneté...) et locaux (valorisation du patrimoine et des ressources naturelles et culturelles de l'environnement local), comme aux pratiques citoyennes et démocratiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pour ce faire, il s'agira de mettre en place :

- Des ambassadeurs citoyens (par année scolaire) au sein de l'accueil de loisirs intercommunal pour travailler sur la simulation des élections et l'apprentissage des pratiques démocratiques. Les délégués participeront aux préparations des périodes de fonctionnement avec les animateurs, ils seront porteurs de projets et seront investis de responsabilités dans la vie collective, notamment sur la correspondance avec les autres acteurs éducatifs- cf. fiche 1.3.1 « se connaître et se reconnaître ». Un lien avec les CME locaux pourra être établi.
- Une rencontre entre les élèves et leur Maire / les enfants de l'accueil de loisirs et le Président-Vice-Président de l'intercommunalité afin qu'ils s'instruisent quant à son rôle et ses missions et les comprennent
- Un partenariat renforcé entre le périscolaire, le milieu associatif, les établissements locaux et les écoles en lien à l'Enseignement Moral et Civique (EMC)/ le « vivre ensemble », autant sur du partage de savoir et savoir-faire (cf. fiche 1.3.1 « se connaître et se reconnaître » et fiche 2.1.1 « des projets de structures cohérents »), que dans la mise en œuvre de projets communs (groupe projet évènements)

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Enfants « ambassadeurs citoyens » / CME locaux lorsqu'ils existent
- Ecoles
- Tissu associatif
- Etablissements locaux (type EPHAD...)
- Accueils périscolaires
- Elus locaux

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de l'action sera inclus dans les dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les élections de délégués.

Les rencontres avec les élus ne nécessitent pas de coût particulier.

Le groupe projet « évènement » définira le coût des projets émergents du partenariat périscolaire/écoles sur la thématique citoyenneté.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 : phase test Mise en place « d'ambassadeurs citoyens » de l'accueil de loisirs et rencontres avec les élus

Rentrée 2026/2027 : Mise en place du dispositif « ambassadeurs citoyens »

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Mise en place effective du dispositif des « ambassadeurs citoyens » de l'accueil de loisirs, nombre et caractéristiques des enfants élus, nombre de participation
- Nombre de rencontres avec les élus
- Nombre et type de projet partenarial sur la citoyenneté

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°3.1.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Mise en valeur des différentes offres du territoire</u>	

CONSTATS INITIAUX

D'après le diagnostic, il ressort que les taux de fréquentation aux activités périscolaires sont relativement faibles (8% des effectifs scolaires le matin, 31% le soir) et que les parents peuvent ressentir un certain isolement dans leur rôle.

L'une des explications possibles est le manque de connaissance des ressources disponibles sur le territoire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien avec l'enjeu de soutenir le rôle des parents dans l'action éducative, il s'agit ici de mettre en valeur les différentes offres et d'améliorer la communication avec les parents et les enfants.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira ici :

- D'organiser pour les enfants des temps de découverte et de pratique d'activités avec les associations et établissements locaux durant les temps périscolaire et scolaire (par exemple : essais collectifs à différentes activités, cycle de découverte d'une activité...). Les structures prendront en charge l'organisation directement, elles croiseront et échangeront les interventions trouvées (cf. fiche 1.3.1 « se connaître et se reconnaître »).
- D'organiser avec les associations locales un forum des associations commun ou des événements fédérateurs sur le territoire, notamment autour du sport, de la culture/patrimoine et du développement durable, ouvert à tout public. Le groupe projet « événements » portera ces actions.
- D'encourager l'utilisation du Portail des associations du Pays de Fontainebleau, en diffusant au maximum l'information aux associations locales pour qu'elles s'y référencent, et aux familles et autres acteurs pour qu'ils le consultent. Les instances du PEdT seront le principal vecteur de cette information.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Ecoles
- Structures du périscolaire
- Enfants et familles
- Associations locales

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût des temps de découverte et de pratiques d'activités sera à évaluer par chaque organisateur.

Les coûts du forum des associations commun/ des évènements fédérateurs seront à estimer par le groupe projet « évènement ».

La diffusion d'information sur le Portail des associations du Pays de Fontainebleau ne nécessite pas de coût spécifique.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 : Planification des actions par les structures

Année scolaire 2026-2027 : Mise en place des actions

Fin d'année scolaire 2026-2027 : Evaluation de l'impact des actions par les structures

Renouvellement chaque année

L'échéancier d'un forum des associations commun/ d'évènements fédérateurs sera à établir par le groupe projet

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre de temps de découverte et pratique organisées et nombre d'enfants touchés
- Evolution des adhésions aux associations locales ayant animé des temps de découverte et de pratique
- Nombre d'associations locales participants au forum des associations commun et fréquentation de l'évènement
- Nombre et type d'évènements organisés/ type de partenariat des évènements/ participation
- Evolution du taux de fréquentation des différents accueils périscolaires
- Nombre d'utilisateurs du portail des associations
- Niveau d'information des familles sur les activités proposées sur le territoire (baromètre dans l'instance consultative des familles)

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°3.2.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
INTITULE DE L'ACTION : <u>Développer l'accessibilité physique et financière</u>	

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence 2 éléments qui peuvent expliquer la faible fréquentation des activités et l'isolement ressenti des parents :

- Un territoire étendu, avec une population souvent peu dense, et donc des problématiques de mobilité
- Des tarifs pas toujours calculés en fonction des revenus du foyer (tarifs au quotient familial pour les ACM mais pas pour certains autres accueils périscolaires).

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Afin de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, l'objectif est de favoriser l'accessibilité physique et financière à l'offre proposée.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira ainsi de :

- Etudier au sein de l'instance de consultation des familles des solutions de transport (type à la demande/ organisation de trajets mutualisés entre familles...) pour les déplacements des enfants sur le territoire (écoles/ ALSH /activités socio-éducatives et culturelles)
- Proposer des modèles de fonctionnement tarifaire prenant en compte le « quotient familial » au sein du COPIIL du PEdT, en termes de ressources

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Familles
- ACM, Périscolaire (communes)
- CAF

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Ces actions ne nécessitent pas de coût spécifique dans un premier temps, en dehors du temps agent pour l'animation des instances.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2026 : Sensibilisation des communes sur la politique tarifaire

2026-2027 : recensement des politiques tarifaires mises en œuvre par chaque organisateur périscolaire à chaque rentrée scolaire

2026-2027 : étude par l'instance de consultation des familles des actions possibles en termes de mobilité

Rentrée 2027/2028 : Première expérimentations des solutions identifiées

Rentrée 2028 : Généralisation des solutions testées à l'ensemble des communes

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre et types de solutions de mobilité identifiées et mises en œuvre
- Nombre de bénéficiaires de ces solutions
- Evolution des politiques tarifaires des accueils périscolaires (nb d'accueils proposant des tarifs au quotient familial)

Pilotage technique : Elu référent : Commission référente :	FICHE ACTION N°3.3.1 Groupe projet de référence : Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Organiser des rencontres familles</u>	

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence l'existence d'actions de soutien à la parentalité sur d'autres parties du Pays de Fontainebleau, mais pas de manière reconnue à l'échelle du territoire de mise en œuvre du PEdT.

Dans la CTG sont identifiées plusieurs actions possibles de soutien qui pourraient être développées sur l'ensemble du territoire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, l'objectif de l'action sera de lutter contre l'isolement parental et de développer leur implication.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira de :

- Proposer des ateliers participatifs à destination des parents de co-construction des projets, qui pourront être initiés avec l'instance consultative des familles qui sera créée (1.1.1)
- Mettre en place ou mutualiser des conférences/débats et/ou actions de sensibilisation et d'échanges pour les familles du territoire autour d'une diversité de questions éducatives (l'apprentissage du langage, l'apprentissage de la citoyenneté, le numérique au sein de la cellule familiale...). Ces actions seront portées par le groupe projet « évènement » et/ou l'instance consultative des familles.
- Mettre en place des temps de rencontres parents/ enfants (ex. : soirées jeux de société, forum de rentrée, fête de fin d'année...) afin qu'ils puissent jouer, partager, se divertir, apprendre ensemble, à l'accueil de loisirs intercommunal.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Parents
- ALSH/ autres accueils périscolaires/ Ecoles
- Associations locales
- CAF

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

L'instance consultative des familles ne génère pas de coût spécifique en dehors du temps agent pour l'animation.

Le coût des actions en direction des familles sera à évaluer par le groupe projet (coût éventuellement partagé entre plusieurs organisateurs).

Les soirées familles seront incluses dans les coûts de fonctionnement de l'accueil de loisirs

ECHEANCIER DE L'ACTION

2026 : Mise en place de l'instance consultative des familles et du groupe projet « évènement » et planification des actions

2026 : Mise en œuvre d'actions à destination des familles

Dès l'année scolaire 2026-2027 : organisation des temps de rencontres parents/enfants à l'accueil de loisirs

2^e semestre 2027 : 1^{ère} évaluation de l'impact des actions et réorientation, si nécessaire du plan d'action

1^{er} semestre 2027 : 2^{ème} évaluation de l'impact des actions et réorientation, si nécessaire du plan d'action

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre d'actions spécifiques organisées à destination des parents
- Nombre de parents, familles, enfants touchés